Zeitschrift: Le Messager Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses

Raiffeisen

Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen

Band: 44 (1959)

Heft: 7-8

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le Messager Raiffeisen



Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen) Rédaction et administration: Union Raiffeisen suisse (G. Froidevaux, fondé de pouvoir) à Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81, Impression: Imprimerie Favre & Favre S.A., Lausanne Lausanne, juillet-août 1959 — 44° année — Paraît chaque mois

Pour le 1er Août

1291 - 1959

La patrie inspiratrice

Il est tout petit, notre pays, mais c'est tant mieux. Je le tiens ainsi tout entier sous moi, et d'un coup d'œil, je le dénombre. Le noyer qui est rond voisine avec le cerisier pointu. Les pommiers ont des troncs blancs. Ces toits rouges, ces cadrans bleus, qu'une phrase soit jetée par quelqu'un qui passe à quelqu'un qui est dans son champ, qu'une heure sonne, qu'un chien aboie : rien de ce qu'il contient ne m'échappe, que ce queique chose s'adresse à l'oreille ou à l'œil. Et de dévisager ainsi facilement, plus facilement j'arrive à ce sens de lui, qui est son ton, son caractère, par quoi seulement il m'importe, et tout le reste, ensuite, je n'ai qu'à le laisser tomber. Mais n'est-ce pas beaucoup, déjà, quand cette unité intervient, une parenté, un air de famille, et quelque chose me le crie, et j'ai cela qui m'entre en moi par tous les pores, et je sais que je ne pourrai plus écrire que d'une façon, qui sera la sienne, et qu'entre mille phrases, parmi tant d'inflexions possibles, une seule sera la bonne, et que je ne serai content que quand je l'aurai trouvée, parce que d'ici, et moi aussi d'ici.

C. F. RAMUZ.

Le patriotisme est une vertu

Si le patriotisme est d'abord un sentiment, il est aussi une vertu. Saint Tomas fait du culte de la patrie, de l'amour de la patrie, l'objet de la vertu de piété.

Il s'agit d'une vertu qui, tout en se rattachant à la justice, s'en distingue cependant, comme n'ayant pas de tout point avec elle une raison identique. C'est qu'en effet, dans la justice proprement dite, on considère la raison d'égalité parfaite dans l'acquittement de la dette. Ici, à la différence de la justice stricte, il n'est pas possible d'acquitter la dette complètement. « L'homme, dit Saint Thomas, est constitué débiteur envers les autres selon l'excellence diverse qu'est la leur et selon les bienfaits qu'il en a reçus. Or, à ce double titre, Dieu occupe le rang suprême, lui qui est tout ce qu'il y a de plus excellent et qui est pour nous le premier prince de l'être et du gouvernement. Mais, en second lieu, l'être et le gouvernement de notre vie ont pour principe les parents et la patrie desquels et dans laquelle nous sommes nés et avons été nourris. Il suit de là qu'après Dieu, l'homme est le plus débiteur envers ses parents et la patrie. Aussi bien, de même qu'il appartient à la religion de rendre à Dieu le culte qui lui est dû, ainsi, dans un second degré, il appartient à la piété de rendre le culte qui leur est dû aux parents et à la patrie. Dans le culte des parents est compris le culte de tous ceux qui nous sont unis par le lien du sang. Et formellement, dans le culte de la patrie, on comprend le culte des concitoyens et de tous les amis de la patrie ».

Saint Thomas, cité par Dom Nicolas Perrier, « Cité Chrétienne ».

La coopérative de cautionnement de l'Union suisse des Caisses

de crédit mutuel

Il est un fait actuellement incontesté, c'est que la collaboration active des Caisses affiliées avec la Coopérative de cautionnement de l'Union suisse représente non seulement un acte de solidarité, mais qu'elle constitue pour ces institutions locales de crédit une garantie avantageuse et de première qualité. Elle épargne du même coup aux requérants la recherche souvent fastidieuse de cautions personnelles.

Effectivement, la Caisse Raiffeisen n'a plus à se préoccuper de la solvabilité de la caution engagée. Elle peut être assurée que les formalités afférentes au cautionnement ne recèlent aucun vice de forme. Comme créancière, elle est libérée de l'obligation légale d'informer par écrit les cautions lorsque le débiteur est en retard de plus de six mois dans le paiement d'un intérêt ou d'un amortissement. Elle n'est plus astreinte non plus aux formalités que nécessite le remplacement d'une caution ensuite de dénonciation ou de décès. La garantie de la Coopérative de cautionnement élude automatiquement les prescriptions souvent complexes du droit du cautionnement.

Le sociétaire-requérant en retire également des avantages incontestés. Il est libéré de l'obligation de recourir à des cautions personnelles et, par conséquent, des désagréments que comporte la dette morale ainsi contractée. Les frais découlant de la stipulation des actes authentiques sont abolis. Le débiteur n'est uniquement tenu qu'au paiement d'une prime annuelle de 1/4 º/o pour les cautionnements garantissant complémentairement une hypothèque de rang postérieur ou de 1/2 0/0 pour les simples cautionnements. S'il fait honneur à ses engagements, il n'a plus à craindre la dénonciation du prêt au remboursement ordonnée souvent inopportunément par la caution. Et ce qui importe le plus encore c'est qu'il sauvegarde son bien le plus cher, sa liberté et son indépendance.

Les résultats enregistrés par la Coopérative de l'Union et son activité au cours du dernier exercice témoignent éloquemment de la somme des services rendus tant aux Caisses affiliées qu'aux sociétaires-débiteurs. La puissance de son administration compétente et clairvoyante ne se déploie qu'aux seules fins de servir la communauté villageoise par sa participation active à la distribution d'un crédit sain, rationnel et éducatif. Voici d'ailleurs quelques chiffres assortis de brefs commentaires puisés dans le

17e rapport de gestion sur l'exercice 1958

L'activité de notre institution est influencée par divers facteurs. En premier lieu, il convient de citer le besoin de crédit émanant des populations rurales, besoin qui n'a rien perdu de son intensité. Pour l'artisanat et l'industrie, comme d'ailleurs pour le commerce de détail et l'agriculture, le besoin de numéraire que réclament sans cesse la rénovation et l'amélioration ainsi que la rationalisation et la mécanisation des exploitations, occupe toujours l'actualité. De nos jours, la reprise d'un domaine en fermage, aussi modeste soit-il, nécessite l'investissement de capitaux importants que l'intéressé ne peut que rarement assurer par ses propres movens.

Au cours de l'exercice écoulé, le nombre des Caisses affiliées s'est accru de 18 unités, portant l'effectif total à 587, ce qui représente le 56 % de toutes les Caisses que compte le mouvement Raiffeisen suisse. Dans ce domaine, nous sommes heureux de constater que les services de notre Coopérative sont de plus en plus mis à contribution par les Caisses de Suisse romande et du Tessin. Aussi invitons-nous volontiers les Caisses qui n'ont pas encore eu recours à elle à bien vouloir travailler, à l'avenir, avec l'office de cautionnement que l'organisation Raiffeisen met à leur disposition. La capacité d'action d'une institution coopérative va de pair avec la solidarité de ses membres ainsi qu'avec le volume d'affaires qui lui est confié.

Classification des demandes examinées en 1958 :

*	Cas	Fr.
Cas à l'étude reportés de l'exercice précédent	34	301 050.—
Demandes présentées en 1958 .	425	3 278 075.—
Total	459	3 579 125.—
Cautionnements accordés inté-		
gralement	367	2 760 825.—
Cautionnements accordés par-		
tiellement	18	120 400.—
Total	385	2 881 225.—
Demandes retirées	21	192 500.—
Demandes retirées partielle-		
ment (18)		65 900.—
Demandes rejetées	9	50 700.—
Cas à l'étude au 31 décem-		
bre 1958	44	388 800.—
Total	459	3 579 125.—

Le nombre des affaires proposées l'an dernier a été de 34 inférieur à celui de 1957. Les demandes émanant de la Caisse centrale affichent un recul de 19, comparativement au chiffre atteint au cours de l'année précédente, tandis que celles en provenance des Caisses affiliées accusent un amenuisement de 15.

21 demandes ont été volontairement retirées par les requérants, soit que ceuxci furent à même de fournir une couverture hypothécaire suffisante, soit qu'ils renoncèrent, après coup, à contracter l'emprunt envisagé, abandonnant la réalisation de certains projets dont la rentabilité s'avérait, à notre avis, très problématique. Dans quelques cas isolés, les intéressés n'ont pu se déclarer d'accord avec les conditions fixées. Ici et là, nous nous étonnons du peu de compréhension que nous rencontrons même chez les dirigeants locaux en ce qui concerne le maintien du principe qui veut que l'amortissement prévu selon les possibilités du requérant soit cependant toujours en corrélation avec la valeur marchande ou avec la valeur de rendement de l'objet au financement duquel le prêt est destiné. On est persuadé que les avances sur simple cautionnement doivent être amorties dans le délai de 10 ans, alors que bien souvent le but du prêt nécessite un remboursement plus rapide, comme c'est le cas par exemple lorsque les fonds requis sont destinés à l'achat de bétail ou de machines, au paiement des frais médicaux ou à l'encavage de fruits ou de légumes.

L'an dernier, nous avons dû écarter 9 demandes représentant un montant de Fr. 50 700.—. Ce nombre est minime, puisqu'il ne représente que le 2 % des affaires à l'étude. Nous en avons refusé 4, les requérants ne nous ayant pas paru dignes d'appui. De tels cas sont exceptionnels, lorsque la Caisse sollicitée nous recommande l'octroi du cautionnement. D'ailleurs, pour deux de ces demandes rejetées, les Caisses intéressées nous invitaient elles-mêmes à la prudence. Une requête a dû être écartée en raison de l'endettement exagéré auquel elle aurait conduit, alors que les 4 autres refus nous ont été dictés par le manque de possibilités financières des requérants désirant construire ou reprendre une exploitation.

Toutes les demandes qui nous parviennent sont soumises à un examen minutieux. Nous sommes néanmoins conscients que nous devons prendre des risques, c'est d'ailleurs la raison d'être et le but de notre activité. Ils ne se justifient toutefois que là où le requérant remplit certaines conditions morales et financières, méritant ainsi la confiance qu'il sollieite.

Les 385 nouveaux engagements souscrits en 1958 pour une somme totale de Fr. 2881225.— se répartissent comme suit:

272 cautionnements appuyés par des hypothèques de rang postérieur 2 496 325.—
113 prêts garantis complémentairement par nantissement ou uniquement par notre signature . 384 900.—
385 prêts 2 881 225.—

Au cours de ces dernières années, la proportion des avances sur simple cautionnement n'a cessé d'augmenter. En 1958, comparativement à l'exercice qui avait connu une recrudescence particulière de ce genre de prêts, lesdites avances accusent une légère régression qui en ramène la proportion de 30,5 % à 29,4 %. Il en est de même du montant moyen de ces prêts garantis par simple cautionnement qui s'établit à raison de Fr. 3406.—contre Fr. 3534.— en 1957.

Les 272 nouvelles hypothèques que nous avons complémentairement garanties au cours de l'année écoulée représentent un engagement moyen de Fr. 9177.—, montant qui reste à peu de chose près identique à celui de 1957. Elles se répartissent de la façon suivante:

		Fr.
Domaines agricoles	78	677 300.—
Immeubles à caractère artisanal	50	512 200.—
Immeubles locatifs	144	1 306 825.—
	272	2 496 325.—

Dans le secteur des domaines agricoles, il est intéressant de relever la constatation suivante. Sur les 78 cas traités, 39 d'entre eux, soit exactement la moitié, ont nécessité le dépassement de la marge de sécurité, ce qui est rendu possible, comme nous le savons, grâce au cautionnement de notre Coopérative. Cette possibilité d'aller au-delà de la marge normale lorsqu'il s'agit de l'acquisition d'immeubles, tout particulièrement lors de l'exécution de rénovations importantes ou de la construction d'un rural, répond à une nécessité. Les cas se multiplient en effet, achats de domaines, travaux de construction, dont le financement n'est rendu possible que grâce au dépassement de la limite de charge. Cette dernière représente, pour les 39 cas signalés, une moyenne de Fr. 55 200 .--, alors que l'investissement moyen a été porté de ce fait à Fr. 61 600.provoquant ainsi un dépassement de Fr. 6400.—, soit de 11,6 %. Ce pourcentage peut être considéré comme parfaitement normal.

Le fait de pouvoir accorder des crédits au-delà de la marge de sécurité représente pour les Caisses affiliées un atout précieux qui leur permet de parfaire encore leurs prestations au service de l'agriculture.

Classification des avances nouvellement accordées en 1958 selon la destination des fonds:

Cas	Fr.
128	1 071 050.—
90	892 325.—
53	434 350.—
26	113 600.—
29	132 800.—
36	174 100.—
23	63 000.—
385	2 881 225.—
	128 90 53 26 29 36 23

Répartition des nouveaux cautionnement selon la profession des bénéficiaires :

										Cas	Fr.
Agricul	teu	rs								114	762 700.—
Comme	rça	nts	, ;	ırti	sar	ıs				92	740 400.—
Ouvrier	s,	er	npl	oy	és,	fo	onc	tio	n-		
naires	3									164	1 260 600.—
Divers	÷									15	117 525
										385	2 881 225.—

Comparé à l'exercice précédent, le nombre des requêtes en provenance d'agriculteurs accuse un recul assez marqué, rétrogradant de 165 à 114. La classe des ouvriers, employés et fonctionnaires enregistre 18 demandes de moins qu'en 1957, tandis que celle des commerçants et artisans en révèle un nombre à peu près égal.

Evolution des engagements contractés:

	Fr.	Postes
Engagements effectifs au 1er		
janvier 1958	11 798 778.—	1972
Augmentation en 1958	2 881 225.—	385
	14 680 003.—	2357
Amortissements ordinaires .	935 156.65	
Amortissements intégraux et régularisation d'anciens		
comptes	1 063 297.70	235
Engagements effectifs au 31		
décembre 1958	12 681 548.65	2122

L'augmentation nette est de 150 comptes pour Fr. 882 770.65 de cautionnements.

D'une façon générale, les amortissements convenus ont été effectués de manière satisfaisante. Le nombre des cas qui faisaient ressortir des amortissements impayés à la fin de l'année a rétrogradé de manière sensible, malgré l'augmentation des engagements.

Nous relevons avec une satisfaction particulière que notre institution n'a enregistré aucune perte au cours de l'année écoulée. Celles que nous avons dû supporter depuis le début de notre activité en 1942 ne représentent même pas la dix millième partie du volume des engagements qu'elle a souscrits jusqu'à ce jour, ce qui est bien modeste. Cette heureuse constatation confirme l'excellente qualité des engagements, la conscience des débiteurs et la surveillance avisée qu'exercent les Caisses locales.

Activité générale de la Coopérative de cautionnement :

Au cours de ses 17 années d'existence, la Coopérative a étudié 4171 demandes pour un montant global de 28 513 824 francs. Elle a accordé sa garantie à 3678 demandes pour 24 548 381 francs, c'està-dire au 88 % demandes pour 86 % du montant total des cautionnements sollicités.

Sur le total des engagements souscrits, les remboursements partiels et intégraux opérés jusqu'à fin 1958 se sont élevés à Fr. 11 866 832.35, ce qui représente environ le 48,3 %. La répartition des comptes comprend 767 cautionnements simples pour une somme globale de 2 227 375 francs et 2911 cautionnements appuyant complémentairement des hypothèques de rang postérieur pour une dette totale de Fr. 22 321 006.—. Ces titres se répartissent comme suit:

			Postes	Fr	
Domaines agricoles .			1003	7 737	141.—
Maisons d'habitation .			1373	9 837	923.—
Bâtiments artisanaux			535	4 745	942.—
	Гot	al	2911	22 321	006.—

Sur les 2122 cautionnements encore en vigueur au 31 décembre dernier, 220, soit près du 10 %, émanent de la Caisse centrale de l'Union suisse. Il s'agit de 8 cautionnements simples pour une somme totale de Fr. 16 850.— et de 212 engagements garantis complémentairement par des hypothèques de rang postérieur représentant une dette de 1,279 million

En ce qui concerne le nombre de comptes, la proportion des deux catégories, soit les cautionnements simples et les engagements appuyés par un titre hypothécaire, est respectivement de 21 et 79 % ou de 1/5 et 4/5, alors que pour la somme cautionnée, cette proportion se fixe respectivement à 8 et 92 %, autrement dit approximativement à 1/10 et 9/10.

Bilan et compte d'exploitation

Le bilan fait ressortir un capital social de Fr. 1428 200.—. Les 18 Caisses nouvellement affiliées y ont contribué à raison de Fr. 13 900.—. Par ailleurs, 108 Caisses ont réadapté leur participation à la situation actuelle de leur bilan par une souscription complémentaire de 101 300 francs. En revanche, des parts sociales souscrites à l'époque par des bénéficiaires qui ont amorti intégralement les emprunts contractés ont été remboursés aux ayantsdroit pour une somme totale de 23 200 francs, ce qui ramène l'accroissement net du capital social à Fr. 92 000.—. Ce dernier se répartit comme suit:

		Fr.
Caisse centrale	1	250 000.—
Caisses affiliées	587	935 700.—
Bénéficiaires de cautionnements	738	242 500.—
	1326	1 428 200.—

Compte tenu du versement d'un intérêt de 2 % au capital social, les réserves ont grossi du bénéfice net de 44 051 fr. 45 pour atteindre le montant de 348 568 fr. 17. Les fonds propres, ou capital de garantie, constitués par les réserves incorporées au capital social, atteignent ainsi la somme de 1 776 768 fr. 17.

Conformément aux dispositions statutaires, le plafond de cautionnement est limité à dix fois le montant du capital de garantie. Comme il est actuellement de 1,776 million, les engagements en cours correspondent en réalité à 7,14 fois ce montant. La relation s'est légèrement améliorée depuis l'an dernier.

Au compte d'exploitation, les intérêts perçus y figurent par Fr. 52 565.85, en augmentation de Fr. 4388.50 et les primes de cautionnement par Fr. 27 056.65, en progression de Fr. 2726.40. Les frais d'administration n'y sont inscrits que par le montant modeste de Fr. 3721.25. On ne saurait ici que réitérer la gratitude due à l'Union suisse qui prend à sa charge les frais de personnel et de location du bureau.

La fortune de la Coopérative est placée en hypothèques de premier rang et en avoirs auprès de la Caisse centrale, ces derniers bénéficiant d'un taux d'intérêt privilégié.

17º assemblée générale ordinaire des délégués

Préludant au Congrès Raiffeisen de Zurich, l'assemblée générale annuelle de la Coopérative de cautionnement de l'Union s'est déroulée le 3 mai, à 17 heures, au Palais des congrès.

Il faut savoir gré aux 180 mandataires des Caisses-sociétaires d'y avoir participé en si grand nombre en ce dimanche aprèsmidi ensoleillé, alors que tant de sollicitations pouvaient les retenir en ville, tout spécialement l'exposition d'horticulture. Cette forte participation témoigne du sentiment du devoir qui anime les raiffeisenistes et de l'importance qu'ils attachent à l'institution qui tenait ses assises.

Aussi, chaleureux fut le salut de bienvenue que leur adressa le président de l'administration, *M. le conseiller national G. Eugster*, Dr en médecine vétérinaire, dans son allocution d'ouverture.

Le bureau de l'assemblée fut complété par la nomination de deux scrutateurs, MM. Hermann Guyot, caissier à Boudevilliers (Neuchâtel) et Jean Schai, maire à Andwil (Saint-Gall), ainsi que par la désignation d'un secrétaire, M. Paul Klaus, et d'un traducteur, M. Roland Séchaud, tous deux fondés de pouvoir du secrétariat de l'Union.

Le morceau de résistance à l'ordre du jour devait naturellement être la présentation du rapport sur l'activité de la Coopérative de cautionnement et sur les comptes annuels de 1958 par le gérant, M. le sousdirecteur A. Edelmann, Dr en droit. Le rapporteur commenta les principaux chiffres que nous avons relevés ci-dessus, tirés

du 17e rapport de gestion que toutes les Caisses possèdent. Nous n'y reviendrons plus. Il se plut à souligner le fait que notre office de cautionnement se met à la disposition de tous les milieux ruraux, de l'agriculteur à l'ouvrier en passant par le petit commerçant, l'artisan et les personnes de profession libérale. C'est très important, car plus la population des communes rurales affiche une tendance vers la multiplicité des professions, contrairement à la tradition, plus nécessaire devient l'existence, dans ces circonscriptions, d'une organisation à même de favoriser la coopération de ces divers milieux et de sauvegarder les intérêts réciproques par des avantages com-

Poursuivant son rapport circonstancié, le gérant s'arrêta à l'examen d'un problème d'actualité que nous avons déjà soulevé dans ce journal, mais qui va intéresser prochainement l'opinion publique et tout particulièrement les établissements financiers. C'est celui de la réintroduction de la propriété par étages. Nous laissons la parole au rapporteur :

Si jadis, dans certains cantons et ceci tout particulièrement dans les régions spécifiquement rurales ou de montagne, le fait d'être propriétaire d'un appartement, voire même d'une partie d'un appartement, était des plus courants, nous savons en revanche, que dejuis 1912, le Code civil suisse ne reconnaît plus ce droit de propriété par étages.

Dans les années qui suivirent la dernière guerre mondiale, la reconstruction massive des villes détruites, notamment en Allemagne et en Autriche, n'a pas manqué de favoriser l'introduction de ce droit. Les moyens financiers réduits dont disposaient les pouvoirs publics comme d'ailleurs les particuliers entraînèrent automatiquement la division appropriée des biens-fonds. Les expériences faites dans ces pays voisins ont eu pour effet d'exciter à nouveau chez nous l'intérêt suscité par la propriété par étages. En Suisse, certaines considérations d'ordre politique et social entrent en ligne de compte. La propriété rend l'homme libre et renforce l'autonomie de l'existence. Dans notre petit pays, plus la population s'accroît, plus l'espace vital s'amenuise et plus le prix des terres augmente, ce qui, pour le particulier, contrecarre toujours davantage ses aspirations légitimes à acquérir un droit de propriété. Il est donc de première importance qu'il trouve

une compensation à pouvoir s'intéresser à l'acquisition de biens-fonds partiels, à la propriété par étages. En tant que défenseur d'un maximum d'existences autonomes possibles aussi parmi les milieux de nos populations économiquement les plus faibles, nous ne pouvons, à mon avis, qu'encourager vivement les efforts entrepris dans ce domaine. Il est évident que certains problèmes vraisemblablement assez complexes ne manqueront pas de se poser. Pour les établissements financiers, le crédit hypothécaire va revêtir un aspect nouveau; les dispositions ne seront peutêtre pas aussi claires et aussi simplifiées que celles actuellement en vigueur. Ce n'est toutefois pas une raison pour rejeter de telles initiatives qui, du point de vue économique et politique, ne tendent qu'à sauvegarder le maintien de la structure sociale de nos populations rurales. Il sera certainement possible de trouver la solution qui s'impose. Le Département fédéral de justice a déjà élaboré un avantprojet visant à la modification des prescriptions légales en la matière ainsi qu'à l'introduction d'un règlement concernant la propriété par étages qui a été soumis aux diverses organisations économiques. Nous ne manquerons pas, à cette occasion, de défendre également notre point de vue.

Au nom de l'organe de contrôle, les deux rapporteurs, M. Jean Vogt, caissier à Allschwil (Bâle-Campagne), en allemand tout d'abord, puis M. Henri Coeytaux, caissier à Yens (Vaud), en français, se firent forts de mettre en évidence l'excellence de la conduite des affaires de la Coopérative de cautionnement et de l'esprit de clairvoyance et de compétence qui anime ses administrateurs. Ils conclurent en présentant leurs propositions prévoyant l'approbation des comptes annuels avec répartition de l'excédent d'exploitation conformément au vœu de l'administration et contenant des remerciements à tous les artisans et collaborateurs œuvrant à la bonne marche de l'institution. Ces résolutions furent approuvées à l'unanimité par l'assemblée.

A l'heure de la discussion générale, M. O. Stingelin, caissier à Münchenstein (Bâle-Campagne), fut applaudi par toute l'assistance lorsqu'il traduisit les sentiments communs visant à féliciter l'Union suisse pour les précieux services rendus par cette institution auxiliaire qu'est la Coopérative de cautionnement pour laquelle il fit des vœux de succès pour l'avenir.

Le merci final du président devait encore en appeler à la collaboration de toutes les bonnes volontés pour le renforcement de la capacité d'action bienfaisante de l'institution dans le cadre de notre belle Union Raiffeisen suisse.

Fx

Situation économique et marché de l'argent

Contrairement à ce qui avait été le cas entre les deux guerres mondiales, il ne s'est produit, depuis une vingtaine d'années, aucune crise violente et prolongée mettant au chômage une fraction importante de la population. Il y eut bien, de temps en temps, un fléchissement de la conjoncture - parfois un arrêt momentané ou un ralentissement de l'expansion économique mais il ne s'agissait, somme toute, que de dépressions ou récessions mineures pour employer le terme à la mode. Ces récessions furent suivies rapidement d'une reprise des affaires. Tel fut le cas de celle qui s'est produite récemment aux Etats-Unis et dont la Suisse et plusieurs autres pays ont ressenti plus tardivement mais aussi plus faiblement les effets.

Actuellement, la tendance conjoncturelle à l'amélioration se précise quelque peu pour l'économie mondiale prise dans son ensemble. Les indices d'une reprise sont devenus plus nombreux, sans toutefois qu'on puisse parler encore d'aucune façon d'un essor généralisé de la conjoncture. En Amérique, la reprise a continué à faire des progrès, tandis qu'en Europe, les pays n'ont pas encore tous réussi à sortir de la stagnation.

Aux Etats-Unis d'Amérique, le redressement économique progressif a subi une accélération. En Amérique latine, la tendance légèrement améliorée de l'ensemble du commerce extérieur et un nouvel affermissement de la monnaie permettent d'apprécier la situation économique avec optimisme. Il est cependant à craindre que la situation politique peu stable de l'un ou de l'autre gouvernement ne vienne contrecarrer la progression vers l'amélioration. En Extrême-Orient, la reprise se poursuit au lapon.

En Europe occidentale, la menace d'un nouvel affaiblissement conjoncturel a été, d'une façon générale, écartée par un essor de la construction à la fois relativement hâtif et intensif. Dans plusieurs pays, les exportations ont de nouveau pris un tour plus favorable. En même temps que la réduction des stocks est parvenue à son terme, une amélioration des rentrées de commandes s'est dessinée dans différentes industries.

En ce qui concerne l'économie suisse, les forces qui avaient déclenché l'affaiblissement conjoncturel ont continué à perdre de leur influence. L'exportation est restée stable à son niveau élevé, avec parfois quelques augmentations des rentrées de commandes. Dans d'importants secteurs industriels toutefois, comme dans l'horlogerie et le textile, la capacité de production a continué à n'être pas utilisée pleinement, ce qui fait que l'investissement industriel lui aussi reste limité. D'autre part, on a enregistré de nouveau l'importation de plus grosses quantités de matières premières que l'an passé, ce qui permet de conclure à un arrêt des réductions de stocks. Mais la reprise s'est particulièrement consolidée dans l'industrie du bâtiment, par l'effet des constructions publiques et des constructions de logements qui se raniment grâce à la liquidité du marché de l'argent et des capitaux.

On peut donc prévoir que l'année 1959 sera marquée par une nouvelle expansion de la construction et, vraisemblablement, des investissements industriels. Par suite des nouvelles commandes qui en résulteront, de nombreuses industries devront reconstituer leurs stocks. Il s'ensuivra une demande accrue de matières premières, si bien que, pour le proche avenir, on entrevoit une sensible reprise économique.

La plus grande ombre au tableau est la division des pays de l'Organisation européenne de coopération économique (OECE) en deux blocs qui éprouvent bien des difficultés à accorder leurs violons, la Communauté économique européenne ou Marché commun et la petite zone de libre échange. Les pays de la petite zone de libre échange, au nombre desquels se trouve la Suisse, cherchent à abaisser et à régulariser les barrières douanières telles qu'elles le sont au sein du Marché commun pour n'être qu'une étape vers la grande zone de libre échange qui engloberait les 17 pays de l'OECE. Il y a là une entreprise risquée pour la Suisse, Si les promoteurs de la petite zone arrivent à leurs fins, ce sera un événement des plus heureux faisant disparaître toutes discriminations entre les produits que nous exportons dans les différents secteurs. Mais il en serait tout autrement si l'essai tenté devait n'aboutir qu'à

la constitution de deux blocs européens plus ou moins antagonistes. La position de la Suisse n'y serait rien moins que confortable.

Pour le moment, citons encore les chiffres de notre commerce extérieur en mai dernier. Après avoir augmenté dans les trois mois précédents, nos exportations sont revenues de 580,1 millions de francs au mois d'avril à 561,4 millions au mois de mai. Mais ce recul n'est dû qu'au fait que, exceptionnellement, le mois de mai a eu moins de jours ouvrables que le mois d'avril. Par jour ouvrable, nos exportations ont, au contraire, augmenté quelque peu de 22,3 à 23,4 millions. D'ailleurs, les exportations de ce mois sont supérieures à celles de mai 1958, 532,7 millions.

Les *importations* ont diminué aussi d'avril à mai de 696,8 à 657,1 millions. Par jour ouvrable, elles ont cependant augmenté de 26,8 à 27,4 millions. Elles sont aussi supérieures à celles de mai 1958, 612,4 millions.

Les importations ayant diminué un peu plus fortement que les exportations, le solde passif de notre *balance commerciale* a reculé de 116,7 millions au mois d'avril à 95,7 millions en mai. Mais il dépasse celui de mai 1958 qui s'inscrivait à 79,7 millions.

와 와 와

Le marché de l'argent et des capitaux a continué à être très liquide. Cependant, l'afflux des dépôts dans les banques s'est ralenti tandis qu'augmentent les besoins de capitaux de l'industrie et du bâtiment. Il en est tout naturellement résulté une certaine résorption des moyens liquides. Sans vouloir dire qu'on marche vers une raréfaction des capitaux, on doit tout de même constater qu'il y a changement de tendance, c'est-à-dire que le point culminant de la forte liquidité est passé. La situation s'est tassée. Il n'y a pas lieu de s'en émouvoir, mais il faudra en tenir compte et observer l'évolution prochaine, tant paraissent considérables les besoins de crédit auxquels il faudra faire face cet automne par suite des constructions et des travaux publics entrepris. N'articule-t-on pas le chiffre de 5 milliards pour évaluer le montant total des constructions diverses en cours? Et les promesses de crédits seraient si importantes que certaines banques trop engagées pourraient se trouver en difficulté au moment des réalisations aussi bien quant aux disponibilités que quant aux conditions déjà faites.

Tirant les conséquences de cet état de choses, le Conseil de la Banque nationale, lors d'une récente séance, a lancé un avertissement par un communiqué invitant les bailleurs de fonds à faire preuve de quelque réserve dans l'octroi de crédits, de façon à éviter les excès de la conjoncture, excès semblables à ceux des années 1955 et 1956, et à prévenir une nouvelle pénurie de capi-

Cette nouvelle situation s'est déjà traduite matériellement dans la politique du loyer de l'argent et l'on peut affirmer que l'époque des taux toujours plus bas est révolue. Le niveau le plus bas du taux de l'intérêt est derrière nous et la situation est nettement changée. Nous en trouvons le témoignage dans les constatations suivantes.

Le rendement moyen des obligations de la Confédération, qui était tombé de 3,49 à 3 % en 1958 pour descendre encore jusqu'à 2,77 % à mi-avril dernier, s'est relevé à 3,04 % à fin mai pour atteindre 3,15 % à mi-juin. Parallèlement, la cote en bourse de ces titres est en forte baisse. Il semble bien qu'on a trop tendu la corde vers la course aux taux très bas et la réaction se fait sentir d'autant plus sensiblement que la tendance s'est retournée. D'autre part, les émissions d'emprunts publics, qui étaient lancées à 4-4 1/2 0/0 l'an dernier, ont obtenu un succès continu dans le premier trimestre de cette année quoiqu'assorties de conditions de moins en moins favorables pour le créancier. La grosse liquidité a même permis des offres de placement d'emprunts publics avec succès à 3 % en avril dernier, tels ceux de la Banque des lettres de gage d'Etablissements suisses de Crédit hypothécaire et de la Banque cantonale de Neuchâtel. La réaction à ces taux trop bas s'est fait sentir dans l'échec de deux récentes émissions d'emprunts publics de toute première catégorie à 3 % et l'on voit des titres cotés en bourse en dessous du pair sitôt après l'émission. Tirant la leçon, les emprunteurs doivent dorénavant assortir leur demande de conditions en harmonie avec la situation, s'ils veulent assurer la réussite de leurs opérations financières. L'un d'eux a dû modifier au dernier moment les conditions déjà officiellement publiées. Sagement, la Caisse hypothécaire du canton de Genève vient de lancer le sien à 3 1/4 0/0. Il faut bien préciser que les capitaux de placement sont encore abandants. C'est un simple retour à la normale après que les choses eurent été poussées à l'extrême.

A la Banque nationale, les besoins de paiement ont également été plus grands en mai dernier et depuis le début de l'an qu'ils ne l'avaient été à pareille époque de 1958. Au mois de mai, la circulation des billets a augmenté de 5715,6 à 5741,4 millions, alors qu'en mai 1958 elle avait diminué de 18 millions. Il y a un an, nous nous

trouvions en période de ralentissement des affaires, tandis que maintenant on remonte la pente dans certains secteurs.

Depuis le 26 février 1959, le taux d'escompte officiel avait été réadapté à la situation, étant ramené de 2 ¹/₂ à 2 ⁰/₀ et celui des prêts sur nantissement de 3 ¹/₂ à 3 ⁰/₀. Ils n'ont pas subi de changement. Parallèlement viennent de subir le même sort, à partir du 1^{er} juin, les taux spéciaux des effets sur stocks obligatoires qui n'avaient pas été touchés. Celui qui concerne les stocks obligatoires de denrées alimentaires et de fourrages a baissé de ¹/₄ ⁰/₀ pour s'établir à 1 ³/₄ ⁰/₀ et celui des autres marchandises de ¹/₂ ⁰/₀ pour se fixer à 2 ⁰/₀.

Le taux moyen des dépôts d'épargne était de 2,77 % à mi-mai, de 2,83 % qu'il était au début de l'an. Le taux moyen des obligations était à mi-mai de 2,96 % auprès des banques cantonales et de 2,84 % auprès des grandes banques. Dans le secteur des hypothèques, le taux moyen s'établissait à 3,78 % pour les anciennes affaires de premier rang, à 3,80 % pour les nouvelles hypothèques concernant l'agriculture et les

logements à bon marché et à 3,82 % pour les hypothèques concernant la construction de logements en général et de bâtiments industriels.

* * *

Les Caisses Raiffeisen ayant adapté leur échelle des taux à la situation existant au début de l'année n'ont à prévoir aucune modification présentement. On bonifiera toujours le 3 % pour les obligations à terme, le 3 1/4 0/0 au maximum. En épargne, le taux ne devra plus dépasser le 2 3/4 0/0. Exceptionnellement resteront encore au 3 % les Caisses qui doivent faire face à la concurrence, tout en cherchant à normaliser au plus vite possible la situation au 23/40/0. On exigera uniformément le 3 3/4 0/0 pour les hypothèques de premier rang, anciennes comme nouvelles affaires, ainsi que pour les avances aux corporations de droit public. En second rang et pour les avances contre nantissement, on demandera le 4 % et le 4 1/4 % pour les prêts sur simple cautionnement. La situation paraît assez stable pour l'avenir immédiat.

Les assises annuelles de la Fédération jurassienne

Partout où des hommes se groupent pour une action commune et cherchent à servir le mieux possible les buts de leur groupement, ils éprouvent le besoin de jeter périodiquement un coup d'œil en arrière pour trouver, dans ce qui a été réalisé, les encouragements à poursuivre leur mission et pour faire ressortir les perspectives d'avenir. Ceux-là qui consacrent leurs forces à la diffusion de l'idée de solidarité rurale, ceux qui œuvrent aux postes avancés, ont particulièrement besoin d'échanger des idées. L'assemblée annuelle du 18 avril dernier à Villeret de la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen a précisément permis ces féconds colloques d'où l'on ressort tout revigoré et animé d'un enthousiasme renouvelé pour la cause.

La grisaille d'un jour de printemps humide et sans soleil n'a retenu personne à la maison et n'a pas terni la joie de la rencontre puisqu'à l'heure fixée, à 9 heures 30, ce sont plus de 200 personnes qui se pressent dans la salle du collège, tout juste assez vaste pour les contenir. Le président, M. Sylvain Michel, député à Courtedoux, se fait tout rayonnant devant une salle aussi comble pour accueillir l'assistance toute sympathique des militants venus entendre la proclamation des résultats de leur propre activité, de leurs propres

efforts au service de la collectivité. Il salue Villeret, ses autorités et leurs représentants, les dirigeants de la Caisse locale qui ont si bien fait les choses pour accueillir le plus chaleureusement possible leurs collègues des Caisses fédérées. Il a un mot particulier pour les conférenciers du jour, pour les invités d'honneur qui auront l'occasion de prendre la parole à l'heure de l'échange des compliments et se plaît à déclarer ouverte la 34° assemblée ordinaire des délégués.

En guise de prélude, *M. le maire Waelchli* apporte le salut et les souhaits de bienvenue des autorités municipales et bourgeoisiales de Villeret, de la Caisse locale et de la population tout entière. Raiffeiseniste lui-même, il apprécie et loue les services que la Caisse rend à sa commune et fait des vœux pour la prospérité future du mouvement.

Sans plus tarder, l'assemblée passe à l'ordre du jour en désignant deux scrutateurs, MM. L. Treuthardt (Renan) et Ad. Tanner (Mont-Soleil). Comme il en a le secret, M. Louis Daucourt (Fahy), secrétaire, fait revivre, en un rappel imagé, la lumineuse journée de Montfaucon de l'an dernier. Les applaudissements de l'assemblée marquent l'approbation unanime. L'appel fait constater la présence de 204

délégués représentant officiellement 66 des 68 Caisses fédérées. Les sections de Pleigne et de Vicques se sont fait excuser.

Notre mouvement est comparable à un arbre qui fleurit, qui porte en abondance des fruits savoureux. Mais un simple arbre vieillit et périt, tandis que l'arbre du raiffeisenisme ne périra jamais pour autant que montera en lui la sève du désintéressement, du dévouement, de l'entraide et de l'amour du prochain que lui procurent les racines vivaces et profondes qu'il plonge au sein de nos laborieuses et honnêtes populations rurales. C'est dans cet esprit de haute valeur morale que le président Michel présente le rapport annuel traditionnel qui lui permet de proclamer avec fierté les succès enregistrés. Nous en extrayons les données caractéristiques ci-après sur la situation des Caisses fédérées au 31 décembre 1958

La Fédération jurassienne, avec ses 68 Caisses fédérées, a pris part au mouvement de fondation en annonçant la création de la Caisse benjamine de Courtemaîche. Des possibilités restent ouvertes qu'il convient de mettre à profit dans certains districts. Les 5983 sociétaires aussi bien que les 19 837 épargnants représentent toutes les classes de nos populations villageoises. La progression record des fonds confiés de 5,9 millions de francs (ou de 9,3 % sur l'année précédente) porte le bilan global à 63,2 millions, tandis que le mouvement d'affaires se chiffre à 87,2 millions. Le bénéfice total réalisé de Fr. 177 250.- a porté les réserves à 2,1 millions de francs. Ce dernier facteur, non le moindre, témoigne de la solidité de la structure des Caisses. En plus des 45 millions de dépôts d'épargne et des 11 millions de dépôts à terme, les services des Caisses s'illustrent encore par les 38 millions de prêts hypothécaires et les 10 millions des divers prêts et crédits d'exploitation.

Et le président de conclure son magistral exposé par un rappel à la responsabilité des dirigeants dans le plein accomplissement de leur mandat et par la proclamation de l'esprit de conquête bien défini dans la devise raiffeiseniste : « Toujours plus et toujours mieux ».

Enchaînant, l'assemblée liquide prestement les affaires administratives. M. Albert Ackermann (Montsevelier) présente les comptes annuels du ménage interne de la Fédération. Ils sont adoptés avec remerciements au dévoué trésorier, sur propositoin des sections vérificatrices de Bonfol et de Souboz. Les Caisses de Beurnevésin et de Prêles rapporteront sur les comptes de l'exercice en cours. Malgré les dépenses extraordinaires occasionnées l'an dernier par l'organisation des quatre cours régio-

naux d'instruction, la cotisation annuelle est maintenue à la même cote que précédemment.

Exaltant la fidélité et les mérites des vétérans qui viennent d'accomplir 25 ans d'activité au sein des Conseils des Caisses locales, le président remet solennellement, à ces loyaux militants coopérateurs, le portefeuille que la Fédération leur réserve, selon une heureuse tradition. Ce sont:

MM. Aubry Léon, Les Genevez.
Rebetez Abel, Les Genevez.
Voirol Léon, Les Genevez.
Marchand Xavier, Saint-Ursanne.
Buchwalder Léon, Saint-Ursanne.
Girardin Eugène, Saint-Ursanne.
Cerf Fernand, Saint-Ursanne.
R. P. Garnier, curé, Réclère.
Maître Marcel, Le Noirmont.

Les deux lauréats des prix de la Fédération aux examens de clôture du printemps dernier de l'Ecole cantonale d'agriculture de Courtemelon ont été:

Bandelier René, de Sornetan, pour le prix de comptabilité et

Jürg Nicolas, de Laufon, pour le prix d'économie rurale.

Apportant le message de félicitation et les vœux des organes de la direction centrale, M. G. Froidevaux, reviseur à l'Office fiduciaire de l'Union, situe le bilan moral et matériel des revisions opérées conformément à la loi et aux statuts et fait les commentaires utiles sur les résultats proclamés. Il évoque quelques problèmes d'actualité dans le cadre de l'octroi et de la gérance des prêts et termine son exposé par un tour d'horizon sur la situation actuelle du marché de l'argent.

L'assemblée a le privilège d'entendre enfin une étude fouillée et pratique sur « Le contrôle des communes» de M. Robert Monnerat, inspecteur à la Direction cantonale des affaires communales. En un langage clair et précis, le conférencier passe en revue l'organisation du ménage interne de la commune, son système comptable, l'administration des finances et s'arrête surtout aux moyens de contrôle aux termes de la loi. Cette thèse devant paraître intégralement dans le prochain numéro du journal, chacun pourra la reprendre à tête reposée, c'est pourquoi nous nous abstenons de plus longs commentaires. Disons simplement que la discussion qui s'est ensuivie a porté sur l'opportunité de l'introduction, par les communes elles-mêmes, de la revision professionnelle de toute l'activité des receveurs et employés-comptables. Des cas d'incapacité ou de malversation connus et évoqués, une grave affaire survenue encore par la suite, semblent confirmer l'urgence d'une solution au problème. Il fallait y

« attacher le grelot » : c'était le but de l'inscription du sujet à l'ordre du jour.

Au terme de cette fructueuse assemblée, le président Michel, qui a conduit les débats avec doigté et brio, prononce encore les paroles de clôture en remerciant tout particulièrement l'assistance pour son attention sans défaillance et pour l'intérêt dont elle a fait preuve à l'égard des problèmes mis à l'étude.

* * *

Midi vient de sonner. Les délégués descendent à l'Hôtel de la Combe-Grède pour le dîner en commun, non sans s'être arrêtés en chemin dans les différents établissements du village pour déguster un apéritif bien mérité, offert gracieusement par la Municipalité et la bourgeoisie de Villeret, alors que la Caisse locale offrira plus tard les cafés.

Le banquet, servi dans la grande salle des spectacles décorée pour la circonstance, fut agrémenté par un concert de toute première valeur et fort apprécié du Corps de musique de Villeret, sous l'experte direction de M. Eicher.

A l'heure des toasts et sous le distingué majorat de Me Laurent Aubry (Saignelégier), M. Fernand Pauli, industriel, ancien président et fondateur de la Caisse locale, présente un délicieux historique de sa commune, étude littéraire captivante, évoquant la beauté des sites et faisant ressortir avec émotion les sentiments d'amour et de patriotisme qui animent l'auteur à l'endroit de son village natal.

MM. les révérends ecclésiastiques Besson, pasteur à Villeret, et Fähndrich, curédoyen à Saint-Imier, mettent, en termes savoureux, la note spirituelle tandis que M. Loeffel directeur de l'Ecole cantonale d'agriculture de Courtemelon situe le rôle des Caisses Raiffeisen et parle des problèmes de l'heure de l'économie rurale et de leurs répercussions face à la situation créée par le Marché commun et la zone de libre échange. Les encouragements et les vœux de l'ADIJ avaient préalablement été transmis par M. le colonel Farron.

Ainsi se clôt dans une atmosphère de saine cordialité cette féconde journée dont la réussite est tout à l'honneur de ceux qui l'ont organisée. Villeret, ses autorités et sa population peuvent être fiers de la chaleureuse réception qu'ils ont su réserver aux raiffeisenistes jurassiens.

Ces assises furent une véritable manifestation de solidarité mais manifestation de la claire et ferme volonté des militants de nos mutualités de crédit d'œuvrer à l'avenir comme par le passé pour une noble cause sous la fière devise « Aider et servir ».

Le vaste secteur de la science et de la technique souffre d'une grave pénurie de personnel

C'est souvent, pour un jeune homme, un problème fort épineux que le choix de sa carrière. Si certains jeunes gens savent dès leur plus tendre enfance quelle profession ils embrasseront, il en est, par contre, beaucoup d'autres que ce choix embarrasse cruellement.

Le sympathique conseiller fédéral Lepori a fort gentiment raconté, un soir à la radio, que le jour où il quitta le Tessin pour l'Université de Fribourg, il ne savait pas encore s'il entrerait à la Faculté de droit ou à celle de médecine. Arrivé au bas de la rampe d'escaliers qui mène à la chancellerie de l'Université, il décida qu'il serait médecin ou juriste suivant ce que lui indiquerait le dernier escalier de la rampe. Il s'engagea sur celle-ci en faisant alterner à chaque pas les mots: droit, médecine, droit, médecine... le dernier escalier fut celui du droit.

Le jeune Tessinois entra à la chancellerie et s'inscrivit à la Faculté de droit.

Bien le lui prit, car s'il était devenu médecin, il y a fort à parier qu'il n'aurait pas pu gravir, comme il l'a si brillament fait, les échelons des honneurs politiques.

C'est un cas parmi tant d'autres où la détermination fut extrêmement laborieuse, si laborieuse qu'il a fallu recourir à un expédient assez curieux pour en découdre.

D'innombrables raisons expliquent cette difficulté de choisir une profession.

L'une des plus importantes est incontestablement de savoir si le métier choisi nourrira son homme. Rien de moins gai, en effet, que la perspective de faire des dépenses pour s'instruire et d'être ensuite condamné au chômage!

Eh bien! Il est aujourd'hui tout un vaste secteur de l'activité où ce problème du chômage ne se pose pas du tout, c'est celui de la science et de la technique.

Notre pays souffre, comme tous les autres pays, d'un manque aigu d'ingénieurs, de chimistes, de physiciens et de techniciens.

La technique empiète, en effet, toujours plus sur tous les domaines de l'économie, si bien que dans tous les pays industrialisés le problème de la relève du personnel technique est passé au premier plan.

Notre monde moderne, ne cesse-t-on de le répéter, connaît une évolution fulgurante. Chaque jour, quelque part, un savant fait une découverte qui donne ellemême le départ à de nouvelles découvertes. Au siècle de la machine-outil, ouvrier mécanique, a succédé celui de la machine

électronique, cerveau mécanique.

La conséquence redoutable de cette évolution est la carence aiguë dans le recrutement du personnel technique dont se plaignent amèrement nos industriels.

Dans les secteurs industriels suisses, on réclame, chaque an, 700 à 800 nouveaux ingénieurs. D'autres secteurs tout aussi importants, les instituts de recherches, l'enseignement et les services publics annoncent un besoin de 200 ingénieurs.

Il faudrait donc former au moins 900 diplômés par an pour l'ensemble des cadres techniques et scientifiques de niveau universitaire.

Or, il n'en sort qu'une moyenne de 600, dont une centaine d'étrangers, de l'ensemble des Universités et des deux Ecoles polytechniques de Zurich et de Lausanne. Il manque donc, pour notre seul pays, 400 diplômés par an sur 900.

La comparaison entre les gradués des diverses spécialités sortant de nos deux Ecoles techniques supérieures montre qu'il manquerait environ 20 à 25 ingénieurs civils par an, 110 à 120 ingénieurs mécaniciens, 125 à 135 ingénieurs électriciens, 50 ingénieurs du génie atomique, 20 ingénieurs physiciens et physiciens et 40 ingénieurs chimistes et chimistes.

Dans le domaine du génie atomique, tout est encore à créer. La Suisse accuse un retard considérable par rapport aux autres pays européens.

Pénurie de personnel scientifique dans les entreprises industrielles, pénurie encore plus grave dans les Universités et les Instituts de recherches.

La raison en est que ces établissements officiels ne peuvent pas payer des salaires aussi élevés que les industries privées.

Ainsi la pénurie du personnel enseignant les branches scientifiques devient-elle de plus en plus inquiétante dans nos gymnases, nos technicums et nos universités.

Une enquête faite auprès des Départements cantonaux de l'Instruction publique conclut à la nécessité d'engager de 400 à 420 maîtres de mathématiques, de physique, de chimie et de sciences naturelles au cours des 10 prochaines années. Etant donné le trop faible effectif des jeunes gens formés par les universités et les écoles polytechniques supérieures, le recrutement s'établira tout au plus au quart des besoins!

La carence est tout aussi grave chez les techniciens. L'économie moderne n'a pas besoin que de savants et d'ingénieurs. Elle doit avoir à sa disposition une hiérarchie de collaborateurs techniques.Il importe de lui fournir, avec les ingénieurs nécessaires, des contre-maîtres et des techniciens capables

En ce qui concerne les techniciens, un simple fait éclaire le déséquilibre entre l'offre et la demande: certaines années, on peut enregistrer trois offres d'emploi pour chacun des élèves qui terminent leurs études dans nos technicums!

Le nombre des élèves qui quittent les technicums ne répond de loin pas aux besoins des industries des machines, des appareils et de l'électrotechnique.

Pour se convaincre de cette pénurie de techniciens et d'ingénieurs dont souffrent aussi bien nos industries que nos établissements d'enseignement et instituts de recherches, il n'est que de jeter un coup d'œil sur les annonces de nos grands journaux quotidiens. A chaque numéro, on demande des techniciens, des ingénieurs, des hommes de science.

Inversément, les demandes d'emploi sont très rares.

La lecture des revues universitaires, des rapports des entreprises industrielles et diverses statistiques confirment point par point cette réalité.

Les jeunes gens capables qui embrasseront une carrière technique ou scientifique n'auront donc rien à craindre pour leur avenir : un travail intéressant et bien rémunéré les attend.

Sans compter qu'ils concourront, par leur seule profession, d'une manière particulièrement efficace, au bien-être du pays tout entier, ainsi que le note si justement M. Hummler, le distingué délégué du Conseil fédéral aux possibilités de travail à qui d'ailleurs j'ai emprunté la plupart des renseignements de cet article.

- « Quant à la Suisse, dont le « miracle économique » se perpétue depuis plusieurs dizaines d'années, elle le doit à l'heureuse conjonction de quatre facteurs importants : d'abord, l'excellente formation dont bénéficie sa main-d'œuvre, du travailleur qualifié au savant occupé à la recherche ; ensuite, les qualités de cette main-d'œuvre, sûre, consciencieuse, énergique ; puis, des chefs d'entreprises privées qui ont le goût du risque et le don d'imagination ; enfin soutenant le tout, des finances saines, qui se sont édifiées, à l'échelle nationale, sur l'épargne.
- » On comprend dès lors sans difficulté le rôle que jouent, dans une économie par ailleurs aussi diverse que la nôtre, les hommes formés par une haute école.
- » Nous avons un impérieux besoin d'universitaires bien instruits, conscients de leurs tâches concrètes, et doués d'initiatives;

nous leur demandons de se mettre au service de notre industrie, de notre commerce, de notre administration, de notre justice.

» Bien entendu, il s'agit ici, en premier lieu, de ceux qui ont reçu une formation technique (tout particulièrement les ingénieurs mécaniciens et électriciens et les chimistes formés par les laboratoires industriels).

» Mais nous ne pouvons pas davantage nous passer de mathématiciens, de physiciens, de savants de toutes espèces, qui poussent la recherche pure, et qui assurent la liaison entre la théorie et la pratique.

»» Et n'oublions pas non plus que le travail de ces universitaires sera fécond dans la mesure où lui répondra le zèle des techniciens, des dessinateurs, des contremaîtres et des travailleurs véritablement qualifiés. » (A la conquête de l'an 2000, Publication jubilaire de la Société d'Assurances La Suisse.)

Le « miracle économique suisse » se perpétuera à la condition expresse qu'un nombre toujours plus grand de jeunes gens embrassent des carrières techniques et scientifiques.

Qu'on y songe dans tous les milieux de notre pays.

Abbé Crettol.

A propos de l'épargne scolaire

Epargner, c'est prévoir et le savoir est [une richesse. Savoir épargner, c'est aller vers la [sagesse!

Aujourd'hui, plus que jamais, la Caisse de crédit mutuel se doit d'intensifier son action visant à propager le goût de l'épargne, facteur qui reste l'élément fondamental à l'indépendance de nos populations et tout particulièrement de la classe moyenne. Au surplus, le carnet d'épargne est une première forme de propriété. C'est le point de départ du futur propriétaire foncier. Régulièrement alimenté, n'est-il pas un certificat de maturité qui offre à son titulaire un droit tout naturel à obtenir aussi des crédits ?

Certes, si le goût de l'épargne semble inné chez certaines personnes averties, il passe au second rang pour d'autres qui attendent davantage des secours de l'épargne collective ou obligatoire, A.V.S. ou autres formes d'assurance, que de l'effort personnel. Or il est clair que si l'esprit d'épargne se doit d'être diffusé avec toute l'attention qu'il mérite, c'est bien à la jeunesse qu'il convient en premier lieu d'inculquer les bons principes et de donner le goût de l'économie. Appuyée par la Caisse

locale, l'école n'est-elle pas toute désignée pour remplir ce rôle éducatif ?

Divers échos qui nous sont parvenus, nous rapportent les vœux exprimés ici et là, lors des assemblées générales par exemple, vœux relatifs à l'introduction de l'épargne scolaire, là où elle ne se pratique pas encore. Il convient toutefois de reconnaître ici que le système actuel, compte tenu des résultats pourtant fort satisfaisants enregistrés par quelques caissiers, hélas, peu nombreux, s'avère peut-être un peu compliqué, mais surtout assez onéreux, ceci en raison des achats répétés d'estampilles que l'enfant doit coller sur des cartes spéciales dont la contre-valeur est créditée sur son carnet d'épargne, par le truchement d'un compte spécial.

Désireuse de coopérer à l'introduction d'un système plus rationnel, l'Union se propose d'adresser prochainement à tous les caissiers une documentation spécialement étudiée à cet effet. Il s'agit en l'occurrence d'un projet susceptible d'être modifié sur la base de suggestions éventuelles que Messieurs les caissiers seraient à même de nous présenter, avant que nous passions à l'impression définitive des textes.

Le système proposé, qui comporte l'abolition des estampilles et des cartes, se limite à la remise au maître d'un cahier contenant 50 listes collectrices détachables avec un double qui reste à la souche. Pour chaque dépôt effectué à l'école, l'élève reçoit une petite quittance provisoire. Une fois la liste complète ou au plus tard chaque trimestre, l'instituteur verse à la Caisse Raiffeisen le total des sommes ainsi perçues contre signature de la formule de quittance imprimée au bas de chaque liste. Le caissier n'a plus qu'à reporter dans le journal épargne le total des dépôts effectués par chaque enfant et transcrire les écritures dans les comptes particuliers, selon la formule habituelle. De son côté, l'enfant pourra venir lui-même chez le caissier, à intervalles réguliers, peut-être à la fin de chaque trimestre, afin de faire mettre son carnet à jour. Il endossera de ce fait une certaine responsabilité qui ne doit pas être pour lui déplaire et pourra suivre, du même coup, l'évolution successive de son petit capital. Au besoin, il aura la possibilité de se justifier auprès de ses parents au moyen des quittances provisoires qui lui permettront également de contrôler lui-même si l'opération passée sur le carnet correspond bien aux versements effectués.

Nous aimons à croire que Messieurs les caissiers voudront bien réserver à l'étude de cette question toute l'attention qu'elle mérite. La première démarche à faire consiste à obtenir le consentement de l'autorité scolaire. Ensuite, il s'agit de solliciter

la collaboration efficace et bénévole du maître ou des autres membres du corps enseignant, également d'importance vitale non seulement pour l'introduction de l'épargne scolaire, mais pour assurer le succès suivi de l'entreprise. Dans cet ordre d'idées, bon nombre de Caisses, gérées par l'instituteur lui-même, bénéficient — il va sans dire — des conditions idéales.

Nous sommes persuadés que ce champ d'activité vaut la peine d'être prospecté. L'idée suggérée ne vise-t-elle pas à inculquer à l'enfant, dès son plus jeune âge, la vraie valeur de l'argent, principe fondamental qui ne peut que lui être bénéfique par la suite. Et comme l'affirmait si pertinemment un pionnier de l'épargne scolaire, si l'enfant ne peut encore nous confier que des sous, devenu adulte il aura peut-être des sommes importantes à mettre à notre service. Et puis, résultat plus réconfortant encore, nous en aurons peut-être fait un homme libre!

Sd

NOTE DE LA RÉDACTION

Ce numéro comprend 16 pages.
Il paraît comme numéro double de iuillet-août.

Le prochain numéro paraîtra en septembre.

France — Passage au franc lourd

La Banque de France mettra en circulation à partir du 15 juillet 1959 les billets de banque en francs nouveaux. Ces coupures ne se distingueront des anciennes que par une surcharge en rouge indiquant leur valeur nouvelle. Comme un franc nouveau équivaut à 100 francs d'aujourd'hui, le billet de 500 francs par exemple portera la surcharge « 5 francs nouveaux », celui de 1000 francs la mention « 10 francs nouveaux », etc. Les anciens billets non surchargés ainsi que les pièces de monnaie resteront en vigueur jusqu'à nouvel avis.

En septembre, le Comptoir Suisse célébrera son 40° anniversaire

C'est une date mémorable que la Foire Suisse de Lausanne inscrira le samedi 12 septembre 1959 à ses annales: celle du 40° anniversaire de l'œuvre magnifique créée à Lausanne par feu Eugène Faillettaz, promoteur, créateur et animateur jusqu'au 21 juin 1943 de la vaste manifestation annuelle du pays romand. Il importe aujourd'hui de jeter un bref coup d'œil sur le passé. Il permettra de mesurer

le chemin parcouru. Une route triomphale qui a conduit le Comptoir Suisse à ce qu'il est : un centre mondial d'intérêt. Le terme est à sa place. Qu'on en juge.

1920 - 1958

Il y a quarante ans, le 1er Comptoir Suisse de 1920 était officiellement ouvert en présence de MM. Motta, président de la Confédération, Schulthess et Chuard, conseillers fédéraux. Ce 1er Comptoir national faisait suite au 1er Comptoir Vaudois d'Echantillons de 1916, aux Galeries du Commerce, puis au 2e Comptoir Vaudois de 1917, au Casino de Montbenon. En 1920, la brillante carrière du Comptoir Suisse commençait avec 496 exposants, 6000 m² de constructions couvertes et 20 000 m² de surface générale. En attraction, une première exposition d'horticulture sur le plan national.

1958: la Foire Suisse de Lausanne réunit 2300 exposants, sur 65 000 m² de constructions couvertes et une surface générale de 120 000 m². De 150 000 en 1920, les visiteurs atteignent 803 000 en 1958 dont 12 300 étrangers. Le renom mondial du Comptoir Suisse atteint les cinq continents. Nos ambassades, légations et consulats, l'OSEC, nos chambres suisses de commerce, etc., collaborent hors de nos frontières, avec l'ONST, à la réputation, à la notoriété de l'Institution du Palais de Beaulieu!

1959 : une fête nationale!

Le 40^e Comptoir Suisse sera, en septembre prochain, une véritable fête nationale. Ses visiteurs y admireront une foule de nouveautés spectaculaires, notamment une nouvelle présentation du Salon des industries du luxe. Le « 40° » sera placé sous le signe de l'économie suisse en mouvement. Chaque exposant s'inspirant de ce slogan pour animer ses présentations d'éléments mobiles, lumineux, attractifs. Le Comptoir Suisse lui-même donnera l'exemple : dans les magnifiques jardins de Beaulieu, pour la première fois, les gracieux hôtes d'une splendide volière animeront les parterres fleuris par les Horticulteurs lausannois. Les jardins seront ornés, parés de la couronne des oriflammes aux couleurs de tous nos cantons. Le Pavillon attractif sera consacré aux « Hôtes illustres du Léman », à travers les siècles. Enfin, le pavillon étranger, Hôte d'honneur de 1959, sera celui de l'Autriche, 14e Pavillon étranger depuis

Un passé réellement prestigieux!

Il est exclu, en quelques lignes, de commenter quarante ans de Comptoir Suisse. Un choix de rappels mérite néanmoins d'être évoqué. Nous avons dit que la Foire suisse de Beaulieu est un centre mondial d'intérêt. Ses Pavillons étrangers successifs en témoignent. Dès 1945, ce furent tour à tour la France, la Belgique, les Pays-Bas, l'Italie, le Maroc, le Congo belge et la Tunisie, le Brésil, l'Inde, l'Argentine, le Canada, le Portugal, la Chine, cette année-ci l'Autriche. Quatorze pays de quatre continents.

Vous souvient-il de toutes les innovations, de toutes les nouveautés en primeur offertes par le Comptoir Suisse? En 1925, ce fut la Foire internationale des produits coloniaux et exotiques, ouverte pendant un mois, du 27 juin au 26 juillet, avec la Belgique, la France, l'Italie, le Japon, la Hollande, la Turquie, les Indes néerlandaises, le Guatémala, la Grèce, etc., bref, vingt-quatre nations et colonies!

Dès lors, le « coup d'envoi » était donné! Les attractions annuelles furent constamment plus attachantes; en voici certaines, glanées au hasard du souvenir: après la première représentation, en Suisse, en 1922, du cinémotographe industriel, ce furent en 1926 un service spécial de poste aérienne et, en 1929, la 1re Semaine internationale du machinisme à la ferme, dû à l'Office international de Mécano-culture. 1933 : l'Aquarium et 30 bassins, 1935 l'exposition de défense aérienne, 1937 la 1^{re} Tour-parachute en Suisse, 1944 la Fosse aux ours, de Berne, avec 3 oursons, 1946 1re illumination des jardins de Beaulieu, et l'Aquarium de Monaco, le Jardin botanique monégasque, enfin la Foire rhodanienne, 1947 le Pavillon (primeur en Suisse) de la Télévision française, 1948 le Pavillon électronique hollandais, 1950 Pavillon de l'Homme, 1952 le Planétarium, 1953 Atome et Radiation, 1955 la Cybernétique et la Télécommande, 1956 l'exploration sous-marine, 1957 l'Anatomie humaine, 1958 le Dôme de Milan... en allumettes!

Ce rappel ne témoigne-t-il pas de la volonté du Comptoir Suisse de se renouveler annuellement, d'être un véritable pôle d'attractions des plus inattendues? Et nous n'avons rien dit de toutes ses autres organisations, manifestations spéciales, spectacles artistiques, des réceptions de personnalités célèbres...

Il convient de conclure : pour la Suisse entière, l'œuvre d'Eugène Faillettaz et de son équipe de pionniers que dirige aujourd'hui avec une maîtrise remarquable un comité central dynamique, est devenue simplement indispensable à l'économie

C'est la plus belle des récompenses.

Ernest Naef.

Idées directrices... pour le 1er août

La valeur de la solidarité et les forces morales

Le peuple suisse doit à son idéal de solidarité l'effort et les sacrifices indispensables d'où jaillira la garantie d'un bien-être matériel plus général, d'une égalité plus grande dans les conditions matérielles d'existence. Mais si les progrès économiques, la puissance technique, les forces matérielles, le pouvoir financier et le bienêtre sont beaucoup, n'oublions jamais que les forces morales jouent dans l'histoire des peuples un rôle déterminant. Une nation qui veut vivre doit, par conséquent, conserver intactes les forces morales sans lesquelles il n'v a ni force, ni durée. Elle a besoin, en outre, de ce rayonnement incomparable, de cette solidarité qui donne à l'âme du peuple l'amour du prochain, source de l'unité morale qui reste le secret de la cohésion nationale.

Le peuple qui possède une assise morale solide détient deux privilèges qui renversent bien souvent les chances adverses : le privilège de l'attrait et le privilège d'un certain désintéressement. Tous ceux qui se refusent à réduire l'existence humaine à un simple problème économique voient, sentent et veulent une vie spirituelle. La richesse du cœur et de l'esprit restera le refuge, la position de répli aux heures douloureuses de l'adversité.

Jean-Marie Musy, conseiller fédéral, 1931.

In Memoriam

† André SCHALLER

Président du Conseil de surveillance de la Caisse Raiffeisen de Porrentruy

La mort plonge dans l'affliction toutes les familles qu'elle touche. Mais quand elle frappe inexorablement le chef d'un foyer chrétiennement uni, le patron d'une entreprise pleine de responsabilités, le citoyen dévoué, un ami cher, elle prive non seulement la famille elle-même, mais la société tout entière d'un de ses membres car, comme le rappelle l'écrivain Hemingway dans

la préface d'un de ses livres célèbres: « la mort de tout homme me diminue car je suis solidaire du genre humain. Ainsi donc, n'envoie jamais demander: pour qui sonne le glas; il sonne pour toi ».

Le glas de St-Pierre à Porrentruy sonnait, en ce 3 avril 1959, pour annoncer le décès de M. André Schaller, gérant de la Laiterie de Porrentruy. Son timbre lugubre attristait tous ceux qui avaient connu le défunt, emporté par cette terrible maladie que la science moderne n'a pas encore vaincue. Deux ans après une première intervention chirurgicale, André Schaller devait regagner l'hôpital; le mal insidieux se réveillait et, en quelques semaines, terrassait un homme robuste, âgé de 50 ans, l'arrachait à son épouse, à ses huit enfants, à ses affaires et en privait tous ses amis.

Le destin renouvelait un de ses mauvais coups. Le père d'André Schaller, fromager à Ursy, en terre fribourgeoise, était mort en 1923, aussi dans la force de l'âge, laissant une veuve courageuse et une très nombreuse famille. C'est André Schaller, alors âgé de 14 ans, qui se prépara, sous l'autorité de sa mère, en fils exemplaire, à remplacer son père. Après avoir suivi les cours de l'Ecole de laiterie de Grangeneuve, il fut à même de reprendre la laiterie-fromagerie d'Ursy et environs. Il prit femme dans une excellente famille de la région, éleva une belle famille, gagna l'estime et la confiance de la population villageoise, grâce à ses qualités professionnelles et à son caractère. Fort de ses capacités, servi par un remarquable sens des affaires, il répondait en 1952 à l'appel de la Société de laiterie de la ville de Porrentruy et quittait le bon village fribourgeois, non sans y laisser de profonds regrets. Mais André Schaller se sentait capable de diriger un important commerce. Il le prouva parfaitement durant sept années d'activité à Porrentruy. Il regagnait aussi son pays jurassien, les Schaller sont originaires du Val Terbi; il assurait un avenir à ses enfants qui trouveraient dans leur nouveau domicile davantage de possibilités pour leurs études. Il se dévouerait, comme à Ursy, dans le mouvement raiffeiseniste, pour devenir très rapidement membre du Comité de direction de la Caisse bruntrutaine, puis dès 1957, président du Comité de surveillance. Mais l'homme propose, Dieu dispose...

Au début d'avril, un imposant cortège conduisait André Schaller à sa dernière demeure. La population bruntrutaine, toute sa clientèle, entourait la famille Schaller pour partager son affliction, pour la soutenir dans son épreuve, et lui témoigner sa sympathie: les camarades de classe ou d'études des enfants Schaller, les délégués des sociétés de jeunesse catholique où s'affirment les aînés, les membres de la Société de laiterie, les fromagers du Jura, les dirigeants et sociétaires de la Caisse Raiffeisen, les délégués de la Fédération laitière du Nord-Ouest de la Suisse, et, ce qui a touché le cœur de tous, les gens d'Ursy en grand nombre, avec leurs autorités en tête, Monsieur le curé, le maire, l'instituteur. Comme ceux de la ville, les gens d'Ursy rendaient un dernier hommage à André

La Caisse de crédit mutuel de Porrentruy tient à relever combien André Schaller s'est mis à son service avec dévouement et amabilité. Tous les membres des Comités garderont un souvenir durable de cet homme pondéré et calme. Notre institution renouvelle à Madame Schaller et à ses enfants, ainsi qu'à toute la famille, ses sincères condoléances.

Nouvelles des Caisses affiliées

Assemblées jubilaires

Satigny (Genève)

Le lundi 23 mars dernier, la Caisse de crédit mutuel de Satigny a tenu son assemblée générale annuelle, la 25e depuis sa fondation en 1934. Les Comités de la Caisse avaient tenu à souligner cet anniversaire par un repas qui rassembla, après l'assemblée, quelques membres des autorités cantonales et municipales, entre autres: M. Charles Duchemin, conseiller d'Etat, président du Département de l'Intérieur et de l'Agriculture, le chef du Service de l'Agriculture, M. Marc Dugerdil, ing. agronome, M. le Maire Henri François et ses deux adjoints MM. John Penay et Paul Revaclier, ainsi que plusieurs membres du Conseil Municipal sociétaires de la Caisse. C'est donc, avec tous les autres membres venus à l'assemblée, un repas de 97 convives qui fut servi dans la salle communale attenante à la salle de réunion où venait d'avoir lieu l'assemblée générale.

M. Ami Bonnet, président, retraça succinctement la merveilleuse réussite de l'instauration d'une Caisse Raiffeisen à Satigny, rappelant aussi la mémoire des pionniers de la première heure dont plusieurs sont encore à la tâche aujourd'hui, mais dont plusieurs ne sont plus. Un souvenir a été offert à M. Charles Addor, qui se retire du Conseil

de surveillance après 25 ans d'activité à la présidence. C'est M. Marcel Serex, directeur de Vin-Union Genève, déjà membre du Comité de surveillance depuis 1944, qui succède à M. Addor, président sortant.

De nombreux et très intéressants discours sont entendus des membres des autorités : MM. Charles Duchemin, conseiller d'Etat, M. Henri François, Maire de Satigny, ainsi que des invités : MM. Bucheler, délégué de l'Union, Edmond Ramu, président de la Fédération genevoise des Caisses de crédit mutuel et quelques délégués des Caisses Raiffeisen des communes voisines. Tous apportent leurs félicitations à ceux qui ont œuvré pour le développement de la Caisse de Satigny, en tout premier à son éminent président M. Ami Bonnet, mais aussi à tous ceux qui l'entourent dans les deux Comités de la Caisse. Nous ne citons aucun chiffre, le tableau publié chaque année par l'Union donnant toutes les indications intéressantes. Rappelons simplement que par le mouvement et par le chiffre du bilan 1958, la Caisse de Satigny est la plus importante de Genève.

Une excellente ambiance ne cessa de régner au cours de cette agape qui se termina à la demande d'un membre du Comité par la «Prière patriotique», chantée par tous les convives

Saint-Martin (Fribourg)

Le dimanche 19 avril, la paroisse de Saint-Martin célébrait dans la joie le 50° anniversaire de la fondation de la Caisse Raiffeisen. Cette belle fête débuta par un office et le sermon fut prononcé par M. le doyen Monnard, de Marly, président de la Fédération fribourgeoise des Caisses Raiffeisen. Le prédicateur parle de l'argent, objet du bien ou du mal. Que de crimes commis pour de l'argent. En tirant des leçons de l'Evangile, M. le Doyen lui donne sa juste place dans la vie chrétienne. Après la messe, a lieu, à la « Croix Fédérale » l'assemblée ordinaire.

Assemblée. — Les comptes sont présentés par M. Pierre Maillard. Ils se soldent par un bénéfice de Fr. 4410.15, avec une réserve de Fr. 123 401.43. Les dépôts, en 741 carnets, s'élèvent à Fr. 1 308 932.05 et le roulement annuel est de Fr. 3 068 943.50. Le caissier est félicité et applaudi. Le président actuel, M. Jean Sonney, démissionne pour raison d'âge. L'assemblée le remercie pour les longs et bons services rendus. Elle nomme à l'unanimité M. Antoine Molleyres, conseiller communal à Saint-Martin, pour le remplacer

Banquet. — Vers 12 h. 45, la fanfare paroissiale, dirigée par M. Pittet, conduit les invités au Lion d'Or, où a lieu le banquet. Chacun prend place dans cette belle salle, ornée avec soin pour la circonstance par la famille Schrago, qui mérite des félicitations pour l'excellent repas servi durant l'après-midi.

Prenant la parole, M. Charles Esseiva, viceprésident du Comité de direction, annonce tout d'abord la nomination du nouveau président de la Caisse. Il salue les invités d'honneur: M. Froidevaux, M. le doyen Monnard, les autorités du district, M. Perroud, lieutenant de préfet, et M. A. Currat, président, les autorités des Caisses voisines: Bouloz, Porsel, Palézieux, Remaufens, Semsales, Chésalles et Progens.

Ensuite, il fait l'historique de la caisse. Il parle de ses débuts. Il souligne avec plaisir sa stabilité. Il y a eu 3 présidents et 3 caissiers. Grâce à la Providence, il nous reste encore cinq membres fondateurs. Ce sont: MM. Amédée Currat, Jules Monney, Placide Vial, Jean Sonney et Léon Vial. Avant de terminer, il nomme M. l'abbé Ducry, curé de Saint-Martin, major de table.

Immédiatement, M. le curé nomme les membres fondateurs défunts à ce jour et les invités prient un Notre Père à leur intention. Les musiciens interprètent: J'avais un camarade.

Le repas commence, servi par de souriantes demoiselles de la paroisse. M. Maillard, caissier, a la parole. Il lit le procès-verbal de la 1^{re} assemblée en 1909. Il nous rappelle un curé de la paroisse, M. l'abbé Deschenaux, qui dirigea la caisse à ses débuts. On apprend qu'il y avait 40 sociétaires en 1909 et 165 à fin 1958.

C'est maintenant le discours de M. Froidevaux, délégué de l'Union suisse de Saint-Gall. Il définit la mission d'une caisse Raiffeisen. Cette dernière lutte contre le flot écrasant de la centralisation, qui restreint les libertés de l'individu. Elle favorise l'effort individuel.

La commune, après s'être équipée sur les plans spirituel, politique, intellectuel, social, économique et culturel, manquerait à sa tâche si elle ne s'occupait de l'équipement financier. La Caisse veut christianiser l'usage de l'argent. On retient cette belle devise: « L'argent du village au village.» Des chiffres énormes prouvent l'importance des Caisses Raiffeisen en Suisse. Elles ne groupent pas moins de 120 000 sociétaires et elles gèrent 1,5 milliard de dépôts, confiés par 530 000 épargnants. En 1909, la Caisse de Saint-Martin était la 103e en

Suisse et la 3e à Fribourg (romand). M. Froidevaux félicite ses dirigeants. La bonne marche de la Caisse est la meilleure garantie. Il formule des vœux à l'ancien et au nouveau présidents. Il remercie tout spécialement M. Maillard qui remplit admirablement ses fonctions. Il termine avec des encouragements et offre au Crédit mutuel un magnifique vitrail.

A ce moment, le Chœur mixte, que dirige M. Gérard Menoud, interprète trois chants, qui réjouissent les invités.

M. le doyen Monnard remet aux membres fondateurs un plateau gravé. Ces derniers entendent un petit compliment à leur intention et reçoivent une gerbe de fleurs des mains de cinq gracieuses petites filles.

M. Louis Perroud nous dit avec le sourire sa joie d'être parmi nous pour apporter les vœux de M. Hubert Genoud, préfet. M. Currat, président du Tribunal, énumère les liens d'amitié qui le lient au « chef-lieu » de la Haute-Vevevse.

Puis, les représentants des sept Caisses invitées apportent les vœux de nos voisins.

M. le Curé a encore le plaisir d'annoncer les vins d'honneur, offerts par la commune de Saint-Martin. On a aussi la joie d'entendre la fanfare et le Chœur mixte.

Voilà marquée une étape de cette vaillante Caisse de crédit mutuel. Et tout laisse bien augurer de l'avenir...

G. M.

Assemblées ordinaires

Le Mont-sur-Lausanne (Vaud)

La Caisse de crédit mutuel a tenu, samedi 18 avril, à l'Auberge Communale, sa 80 assemblée générale, à laquelle participèrent 15 sociétaires.

M. Emile Burkhalter, président du Comité de direction, présenta le rapport d'activité 1958, année au cours de laquelle la Caisse Raiffeisen a connu un développement réjouissant, le nombre des sociétaires était de 39 au 31 décembre. Les nombreux dépôts d'épargne effectués permettent de prévoir de nouveaux prêts hypothécaires. Le président exprime ses remerciements à ses collègues du Comité de direction et de surveillance et, tout particulièrement, à notre dévoué caissier.

M. Henri Rouge, secrétaire, nous donna d'abord lecture du compte rendu de l'assemblée générale de la Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen qui tint ses assises au Mont, dans notre Grande Salle, le 29 mars 1958, avec visite des magnifiques caves à fromages de l'Union laitière. Nous avons reçu une gentille lettre de remerciements et de félicitations du président M. Samuel Chevalley, préfet de Lavaux, ainsi que de M. Philippe Viallon, secrétaire-caissier de la fédération, à Ballens.

Le procès-verbal de notre assemblée générale du 12 avril 1958 est adopté avec félicitations au secrétaire pour sa belle rédaction. Le président adresse à M. Rouge de sincères remerciements. MM. Louis Meylan et Jean-Jacques Dind sont désignés comme scrutateurs.

Commentant les comptes, M. Vullyamoz, caissier, s'attache à prouver que le carnet d'épargne « au porteur » n'est pas recommandable; il favorise le vol et la tricherie; très souvent pas déclaré on y perd l'impôt anticipé et c'est la caisse fédérale qui rigole, le canton et la commune ne touchant rien. Un sincère merci à tous ceux qui nous font confiance créanciers ou débiteurs. Tous les intérêts ont été payés avec une ponctualité digne d'éloges. Le bénéfice réalisé est de Fr. 1555.—, ce qui est tout simplement réjouissant pour une aussi ieune caisse.

Porte-parole du Conseil de surveillance, M. Georges Auberson, président, fit état du rapport élogieux des organes de revision de l'Union et proposa à l'assemblée d'accepter les comptes et d'en donner décharge aux organes dirigeants, ce qui fut fait à l'unanimité.

Le verre de l'amitié est offert pendant que le caissier paye l'intérêt de 5 % aux parts sociales. La partie administrative est close par un petit rapport sur l'assemblée de la Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen, tenue à Bière le 11 avril écoulé.

E. B.

Evionnaz (Valais)

En cette charmante et agréable soirée du 13 avril s'est tenue l'assemblée de la Caisse de crédit mutuel, système Raiffeisen. La présence d'une belle assistance marquait combien cette institution est à la bonne place dans notre cité. Une considérable phalange de dames nous honorait de leur présence.

Il est 20 h. 30 précises quand le président du Comité de direction, M. G. Mettan, avec la verve qui lui est coutumière, ouvre les feux oratoires. Souhaitant la bienvenue aux membres présents, il n'omet pas non plus le souvenir de celui qui nous a quittés pour un monde meilleur, dans le courant de l'exercice annuel, notre ancien caissier, M. Jules Bochataz, qui, pendant 18 années, dirigea avec ponctualité et discrétion la trésorerie de la Caisse.

Il dépoint ensuite, en un bel exposé, ce qu'a été la vaillante activité de la Caisse tout au long de l'étape 1958-1959.

D'aimables paroles bien méritées vont à l'adresse de notre dévoué caissier M. Jacquemoud. L'état des comptes et l'essor fructueux de la Caisse y attirent chaque année de nouveaux membres. L'épargne augmente et la possibilité de prêt est ainsi en ascension continuelle. Le chiffre du bilan approchant du demi-million donne bien les progrès de cette institution bienfaisante.

Nous ne voulons pas laisser passer sous silence l'active collaboration du Conseil de surveillance qui, par la voix de son président M. Léon Gay, nous assure que la Caisse va son petit chemin ; son exposé émerveille l'assistance.

L'assemblée, pleine d'ambiance déjà, se termine par le déroulement d'un film de toute beauté. Présenté par M. Roland Müller, ce film intitulé « Barrages », est l'œuvre de pionniers valaisans. Un merci à M. Müller de nous l'avoir si bien présenté.

Il est 23 heures quand se termine cette assemblée. Merci à tous les responsables de cette institution; merci pour les bienfaits que vous répandez dans la cité. Que notre œuvre continue pour la prospérité de notre petite banque au sein de la vie économique locale!

A. Jordan.

Vollèges-Levron (Valais)

En ce matin du dimanche 19 avril, un brouillard épais montait de la vallée. Dans cette immensité opaque, un car montait également les nombreux lacets de la route conduisant au Levron, chef-lieu raiffeiseniste de la commune de Vollèges. Ce car assurait le transport gratuit des sociétaires disséminés dans les différents villages de la commune.

C'est en effet ce jour qui fut désigné pour l'assemblée générale de la Caisse de crédit mutuel de Vollèges.

Vu la coïncidence d'une manifestation publique dans une commune voisine, l'heure de l'assemblée fut avancée, et c'est tout de suite après les offices que le président du Comité de direction, M. Jules Moulin, déclare ouverte la 30° assemblée générale de la Caisse de crédit mutuel.

Il s'excuse d'abord d'avoir avancé l'heure de la réunion, ceci afin de donner à chacun la possibilité de participer au match de reines à cornes à Sembrancher.

Le président, par quelques paroles simples et sincères, souhaite la bienvenue aux sociétaires et est tout heureux de leur apporter le salut annuel. Un salut spécial est adressé au président de la Fédération des Caisses de crédit mutuel du Valais romand, M. Urbain Zufferey, qui a bien voulu rehausser l'assemblée par sa précieuse présence.

A l'ouverture de l'assemblée, le président rappelle la stricte obligation de participation régulière aux assemblées, afin de donner aux dirigeants un appui moral nécessaire. Il relève le nombre imposant de déclarations d'adhésion rentrées en 1958. Huit nouveaux coopérateurs ont garni nos rangs. Un seul décès fut enregistré pour l'année. Une petite prière fut adressée à Dieu pour le repos de l'âme de ce membre disparu.

Sur le déroulement normal de l'ordre du jour, je me plais à relever les mérites de notre sympathique secrétaire, M. Alphonse Abbet, qui nous donne lecture du procès-verbal de l'assemblée de 1958. Ce dernier est approuvé par les applaudissements unanimes de l'assemblée. Successivement les rapports du Comité de direction, du caissier et du Conseil de surveillance sont écoutés avec attention par tous les participants Je retiens, de ces rapports très objectifs, l'activité du Comité de direction qui fut convoqué seize fois durant l'exercice. Nos possibilités financières ont permis de satisfaire toutes les demandes qui lui furent adressées.

Le caissier, Jean Terrettaz, comme il se doit, nous commenta les comptes de l'exercice. De ces derniers nous retenons au bilan le chiffre de Fr. 965 944.70. Le mouvement général obtenu en 542 opérations atteint le montant de Fr. 922 996.75. Le modeste bénéfice de Fr. 2521.35 est versé intégralement à la réserve qui totalise au 31 décembre Fr. 34 191.70.

Le président du Conseil de surveillance, M. Léonce Pellaud, nous faisant grâce de chiffres dans son rapport très bien conçu, nous assure de la bonne marche de notre institution et propose à l'assemblée d'approuver les comptes, ce qui est fait à l'unanimité.

Selon la rotation établie, une partie des deux comités et le caissier arrivaient à l'échéance de leur mandat. Aucune démission n'étant intervenue, le président fut tout heureux de proposer à l'assemblée la confirmation de leur mandat respectif. Durant cette partie administrative, quelques bouteilles furent débouchées pour tempérer une salle dont le chauffage avait été négligé

Enfin le moment désiré arrive. Le président annonce comme conférencier du jour M. le président cantonal Urbain Zufferey, de Chippis. Dans une présentation très modeste, le président remercie M. Zufferey d'avoir accepté un si long déplacement pour assister à notre assemblée, et lui dit toute sa joie de le présenter pour la première fois à la Caisse de Vollèges.

M. le président Zufferey nous dit son plaisir d'accepter tout de suite l'invitation qui lui fut adressée. Tout en apportant à la Caisse le salut du comité cantonal, il nous rappela le rôle de celui-ci vis-à-vis des Caisses locales et de l'Union suisse et nous orienta sur l'utilité de la Caisse centrale qui sert de caisse de compensation entre les Caisses affiliées.

Une question intéressante fut développée par lui d'une manière très explicite. C'est le marché commun européen établi par les pays qui nous entourent. Il fit ressortir les conséquences éventuelles pour notre pays.

En vrai paysan qu'il est, M. Zufferey fit de judicieuses allusions aux problèmes agricoles et insista sur la nécessité d'une formation professionnelle dans l'agriculture. Cette magnifique conférence fut suivie très attentivement par toute l'assistance.

Au nom de l'assemblée, le président exprime au conférencier toute sa gratitude et ses remerciements.

Une dernière question reste à liquider, c'est le chapitre des propositions individuelles qui voit une demande de réunir l'assemblée de l'année prochaine au village de Chemin. Cette proposition est acceptée

L'heure du dîner a sonné. Le président clôt la séance et souhaite à chacun un beau dimanche.

I. M.

Soubey (Jura)

Récemment, l'assemblée des membres de la Caisse de crédit mutuel, système Raiffeisen, comptant 33 sociétaires, a tenu son assemblée annuelle pour prendre connaissance des résultats de son 15° exercice.

Les comptes sont tenus par M. André Wermeille avec précision et un régulier dévouement. Ils ont été examinés par le Conseil de direction que préside M. Etienne Maître et le Conseil de surveillance. L'assemblée les a ensuite adoptés. L'exercice révèle un roulement de plus Fr. 400 000.— en 343 opérations. Etant donnée l'importance minime du village, la désertion toujours plus accentuée de ses habitants, ce résultat est réjouissant, sur le plan financier.

Le compte d'exploitation laisse un bénéfice de Fr. 604.15. Quant au bilan, il indique un avoir à l'Union de Fr. 137 426.—, des prêts hypothécaires (12 comptes) pour Fr. 62 514.—, dix autres prêts à terme pour Fr. 27 975.—. Les carnets d'épargne ont vu les dépôts augmenter de plus de 50 000 francs sur un total de Fr. 175 385.—: voilà un fait en opposition avec la basse conjoncture de nos régions. Les 110 livrets d'épargne sont issus, il est vrai, quasi entièrement de milieux ruraux. Ainsi, grâce au bénéfice 1958, la réserve de la Caisse est au 31 décembre de Fr. 8922.—.

Le président du Conseil de surveillance ayant démissionné à la suite de son départ de la localité, l'assemblée a élu, à l'unanimité, à la tête de ce Conseil, M. Fernand Schaad, autrefois caissier. Nous l'en félicitons.

Courtedoux (Jura)

Dimanche 8 mars, la Caisse de crédit mutuel de Courtedoux tenait sa 27e assemblée générale ordinaire.

Les rapports statutaires furent présentés comme à l'ordinaire par M. Sylvain Michel ,président du Comité de direction, M. Abel Babey, instituteur, caissier, et M. le curé Gigon, président du Conseil de surveillance. De ces rapports très suggestifs, nous extrayons les chiffres suivants:

Le nombre des sociétaires est de 147. La somme du bilan s'élève à fr. 2070000.—. Le mouvement général se monte à fr. 3038000.— en 2155 opérations.

Le compte créancier boucle par fr. 1 850 000. en 569 comptes. Le compte débiteur accuse fr. 1 900 000.—, dont fr. 1 380 000.— d'hypothèques.

Le rapport de révision effectuée à l'improviste par un reviseur professionnel, dont l'assemblée a pris connaissance, porte un jugement très favorable sur la situation de la Caisse. Le bénéfice atteint fr. 4422.—, entièrement versé aux réserves qui se montent à fr. 75 868.—.

Une communication de la centrale de Saint-Gall envoyée avec les comptes en retour relève la bonne tenue de la Caisse. Les Comités accomplissent leur tâche d'une façon exemplaire.

Depuis le 1er janvier 1959, la Caisse de crédit mutuel de Courtedoux est reconnue comme Etablissement de crédit foncier par la commission fédérale des banques.

L'assemblée était appelée à donner un remplaçant au regretté Eugène Grangeons, décédé, qui siégeait au Comité de direction. C'est M. Edmond Maillat, magasinier, qui, par un vote de confiance, fut désigné pour le remplacer.

Belle journée de confiance manifestée en faveur de notre Caisse Raiffeisen.

Courtelary (Jura)

Le vendredi 20 mars 1959, les sociétaires de la Caisse, système Raiffeisen, se réunissaient en assemblée générale pour faire le point, sous la présidence de M. Charles Wilhelm, greffier.

L'assemblée apprit avec satisfaction que les membres avaient passé de 73 à 83, que le bilan atteignait fr. 466 081.—, le roulement portant sur fr. 1723 936.—. L'élargissement de l'épargne constaté n'est pas dû uniquement au retour de liquidité qui a caractérisé l'an dernier le marché de l'argent et des capitaux. Il faut y voir aussi le vivant témoignage de la confiance sans cesse grandissante dont jouit la Caisse. Sur proposition de M. Ezo Andina, président du Comité de surveillance, les comptes furent acceptés avec remerciements au dévoué caissier, M. Raymond Langel, qui les avait présentés.

En remplacement de M. Charles Gonseth qui a quitté la localité, M. Roger Racle, industriel, a été nommé à l'unanimité secrétaire du Comité de direction.

L'assemblée fut levée, après un rappel de la mission statutaire de la caisse, à savoir développer l'épargne et le crédit populaire selon les principes chrétiens, promouvoir par l'entraide le bienêtre économique et social des sociétaires et de leur famille, en un mot servir la communauté villageoise.

Coeuve (Jura)

Notre Caisse de crédit mutuel a tenu, samedi 7 mars, sa 35° assemblée annuelle au Café du «Château».

Fondée en 1924, sous l'initiative de M. l'abbé Gueniat, actuellement curé-doyen retraité à Delémont, avec la collaboration de M. l'abbé Quenet, curé de la paroisse, elle se situe parmi les plus anciennes Caisses du Jura. Des 31 membres fondateurs elle n'en compte plus que 10. Un fait est à signaler, M. l'abbé Quenet, curé retraité, président du Conseil de surveillance, M. Chavanne Victor, président du Comité de direction, et M. Paul Henzelin, caissier, assument leurs fonctions dans l'administration de notre Caisse dès son origine. C'est dire qu'elle a eu, jusqu'à présent, une gérance stable, au profit de la discrétion dans les affaires.

Sollicité par la Direction de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel à Saint-Gall, d'alors, elle entra au cours de son 2e exercice dans le giron des Caisses Raiffeisen en Suisse, où elle a reçu en tout temps les judicieux conseils de celle-ci.

Le bilan du dernier exercice nous indique les chiffres suivants: sociétaires 106, dépôts d'épargne fr. 744 300.—, obligations fr. 101 500.—, prêts hypothécaires fr. 428 600.—, prêts aux corporations fr. 190 700, prêts sur simples cautionnements fr. 130 000.—, mouvement des affaires 1 610 000 francs, réserves fr. 44 700.—. Sa situation financière lui permet d'appliquer des taux favorables tant créanciers que débiteurs. Aux élections statutaires tous les membres en réélection sont confirmés pour une nouvelle période de 4 ans.

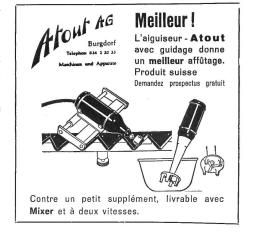
Après la distribution du dividende, il a été offert le verre de l'amitié et la plus franche gaîté n'a cessé de se manifester parmi les membres tout au long de la soirée.

Χ.

Les Breuleux (Jura)

Dimanche, 8 mars, eut lieu l'assemblée générale de la Caisse de crédit mutuel (Raiffeisen), à l'« Hôtel de la Balance », aux Vacheries-des-Breuleux. L'assemblée, en présence de la plupart des membres constituant l'association, fut ouverte par le président du Comité de direction, M. Abel Roy, qui brossa un tableau bien vivant de l'économie actuelle. M. Joseph Surdez, secrétaire, donna lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale. M. André Theurillat présenta les comptes de l'exercice 1958, minutieusement tenus. Après les rapports du Comité de direction, du caissier, du Comité de surveillance, on procéda à l'approbation des comptes annuels. Les divers rapports, témoignant tous d'un travail poussé et sérieux, furent acceptés à mains levées.

Après avoir procédé aux élections statutaires et entendu quelques propositions individuelles, on procéda au paiement de l'intérêt des parts sociales. Des comptes soumis à l'assemblée, relevons qu'il y eut en 1958, 1484 opérations de caisse, accusant un roulement de fr. 2114692.83, que le bénéfice fut de fr. 7822.75, que le montant des avoirs à la Caisse centrale atteint fr. 504 039 .--, que les prêts hypothécaires se montent à fr. 2 196 038.85, et que le bilan considérable, est de fr. 3 109 446.15, ceci après 17 ans d'activité de l'institution. Les 721 carnets d'épargne constituent un montant de fr. 2542035.60. En outre les obligations sont de fr. 396 500.- et les réserves de fr. 72 824.40. A ce jour la Caisse compte 129 sociétaires. Par ce qui précède, on voit le développement heureux et fécond d'une œuvre d'entraide dont il serait difficile de se passer. Après cette réunion et ces délibérations, les raiffeisenistes fraternisèrent en savourant une «assiette garnie» et le verre de l'amitié, ceci dans la joie et la fraternité.



Assemblea Delegati della Federazione Casse Rurali del Ticino

Onorata della presenza dell'egregio signor Rosenberg, Vice-Direttore del servizio di revisione della spettabile Unione Svizzera di San Gallo, del sig. Molinari, revisore e presieduta con eleganza e spigliatezza dall'egregio signor Professor Ceppi, ha avuto luogo domenica 24 maggio a Canobbio la tredicesima Assemblea dei Delegati della Federazione delle Casse Rurali del Ticino.

Alle ore 09.28 il Presidente la dichiara aperta giustificando l'assenza del membro del Comitato, signor Ghisletta, impegnato altrove. Si felicita con i colleghi di Canobbio, villaggio riposante su di un balcone alle spalle della regina del Ceresio e formato da gente modesta attiva e intelligente. Auspica che il nuovo incontro della famiglia Raiffeisenista Ticinese non manchi di rinsaldare i vincoli di amicizia che già aleggiano sul comune ideale in un con la creazione di nuovi propositi rivolti ad un sempre maggior sviluppo del nostro movi mento. Porge il più caloroso benvenuto all'egregio signor Vice-Direttore, al signor Molinari e ai numerosi Delegati presenti. Chiama a fungere da scrutatori i signori: Limoni, di Riva San Vitale e Malé, di Cadenazzo. Invita l'Assemblea a scegliere il metodo di votazione. Vien proposto ed accettato il sistema per alzata di mano.

Il verbale dell'ultima Assemblea è approvato senza discussione e giustamente il Presidente si felicita con il zelante segretario sig. Cassina per la encomiabile stesura dello stesso. Applauditissimo e senza difficoltà si esprime nella nostra lingua l'egr. Vice-Direttore sig. Rosenberg che porta il cordiale saluto dell'Unione e del suo Direttore sig. Egger, impossibilitato a presenziare per motivi di forza maggiore. Si dice onorato di trovarsi con i ticinesi e soprattutto si congratula con il Presidente Professor Ceppi per la sua fattiva e disinteressata opera a favore dell'idea Raiffeisenista. Il risultato conseguito in pochi anni di vita della Federazione, continua l'egr. sig. Vice-Direttore, da 11 Casse ne contiamo oggi ben 61, sta a testimoniare l'intensa attività svolta nel Cantone Ticino, un risultato degno di ogni considerazione. Questo nostro movimento si diffonde sempre più in tutta la Svizzera ed è un fattore importante per la vita economica della Nazione. L'idea dell'autodifesa collettiva è oggi all'avanguardia. Gli avversari delle Casse son resi immobili dai brillanti risultati conseguiti e soprattutto per il fatto che in quasi 60 anni di vita del movimento nessun istituto ha registrato un fallimento. È questo anche un segno tangibile delle capacità dei dirigenti delle singole Casse di amministrare il denaro della popolazione rurale. Termina il suo brillante dire alludendo al motto di tutta attualità: « Aiutare e servire » restano i principi del nostro movimento.

Il segretario sig. Cassina procede quindi all'appello delle singole Casse. 150 delegati presenti.

È la volta del Presidente Professor Ceppi per il suo rapporto annuale.

Con parole appropriate pone il 1958 fra gli anni più propizi e fecondi della nostra istituzione. L'intensa attività della Federazione ha seminato e raccolto i frutti dal Ceresio alla Leventina, dal Ceneri al Locarnese. Se si volesse fare un paragone con gli altri Cantoni se ne avrebbe motivo di grande soddisfazione. Questo risultato è il frutto della collaborazione di tutti i Raiffeisenisti del Cantone. Incoraggia ad una maggiore collaborazione con il Messaggero, che lo definisce « il portatore in numerose famiglie del nostro ideale ».

Ringrazia la spettabile Unione per la collaborazione dataci lo scorso anno, in special modo per aver sempre delegato alle nostre sedute del Comitato, il revisore sig. Molinari. Rileva giustamente gli innumerevoli vantaggi offerti alle singole Casse dalla spettabile Unione, quest'ultima, linfa indispensabile per il funzionamento del grande complesso Raiffeisenista Svizzero. Informa l'Assemblea delle dimissioni del signor Molinari, revisore presso l'Unione, che lascerà di certo in noi un vuoto incolmabile. L'attivo e diligente rappresentante dell'Unione si era ormai familiarizzato con i Raiffeisenisti del Ticino pur mantenendo quel riserbo che l'adempimento delle sue mansioni richiedeva. La sua partenza lascia in tutti un profondo e sincero rammarico. Spera, prosegue il signor Presidente, in una favorevole scelta del suo sostituto da parte degli organi superiori dell'Unione, persona degna di chi parte dopo aver speso tante forze per lo sviluppo e l'incremento del Raiffeisenismo nel Ticino.

Accenna al notevole aumento del numero delle Casse nel Cantone, da 55 a 61 e della cifra di bilancio da 20 a 25 milioni di franchi. Ad eccezione di una, tutte le Casse hanno progredito e piace soprattutto rile-

vare come nessuma scorrettezza si sia verificata fra i signori Cassieri e Dirigenti. Fa alcuni paragoni sulle prestazioni delle Casse Rurali con gli altri istituti bancari. Una banca incassò per un subingresso la rispettabile tassa di Fr. 66.— ed un'altra accorda mutui di Fr. 2000.—, rimborsabili entro 2 anni e maggiorati di ben Fr. 450.— di interessi pari quindi a circa il 20 %... Mette poi in guardia i signori Delegati circa le compere a rate assicurando che le speculazioni non mancano anche in questo settore.

Termina la brillante e chiara esposizione affiorando anche la Cassa di credito agricolo Ticinese sulla quale si riserva di fornire dati e argomenti ad una prossima occasione. Formula auguri di prosperità alle Casse e ai loro singoli Comuni invocando una volta ancora il motto: « Servire, proteggere, aiutare ».

L'applauditissima relazione presidenziale vien quindi messa in discussione. Prendono la parola i signori Foiada, di Cugnasco e Mombelli, di Ligornetto, dopo di che la stessa è approvata all'unanimità.

Alla trattanda circa l'ammissione delle Casse della Mesolcina e Calanca allo nostra Federazione, dato che le stesse per molteplici motivi si sentono unite al Ticino, dopo aver avuto il consenso della Federazione Grigionese e su proposta del Comitato, l'Assemblea si pronuncia in senso favorevole e lo statuto verrrà di conseguenza aggiornato.

È la volta del Cassiere signor Delucchi che presenta i conti dell'esercizio 1958. Il signor Lepori, Presidente della Cassa di Canobbio, alla quale spettava il compito della revisione, da lettura del rapporto che chiede qualche ragguaglio e invita l'assemblea alla approvazione. Dopo dettagliate spiegazioni del signor Presidente Ceppi il rapporto vien approvato in un con l'accettazione dei conti.

Prima di passare all'oggetto « nero » all'ordine del giorno, alludo all'aumento delle tasse da versare dalle Casse alla Federazione, il signor Presidente ritiene opportuno cattivarsi anche la simpatia di qualche avversario presente in sala..., accordando ai signori delegati alcuni minuti di pausa per un rinfresco offerto dal Lodevole Municipio di Canobbio. Dopo il « bianco », che indubbiamente ha esplicato i suoi effetti, il segretario sig. Cassina da lettura delle nuove tasse annuali proposte

dal Comitato. Il Presidente dà ampi ragguagli sulla necessità dell'aumento e dopo qualche modifica la trattanda è accettata all'unanimità.

Per acclamazione vengono quindi accolte in seno alla Federazione le Casse di recente fondazione e cioè: Loco, Gorduno, Bissone, Olivone e Leontica.

Il revisore signor Molinari, visibilmente commosso, sicuramente per la stima e simpatia tributatagli dai signori Delegati che rimpiangono profondamente e sinceramente la sua partenza, fa un'ampia relazione circa la posizione della Svizzera nei confronti del movimento di integrazione europeo del mercato comune e zona li libero scambio. Il suo interessante dire verrà pubblicato sul Messaggero. Prende commiato dalla famiglia Raiffeisenista Ticinese conscio di aver fatto il suo dovere e certo che ogni delegato, Cassiere o Dirigente terrà in debita considerazione i suoi modesti consigli intesi ad ottenere una saggia e corretta amministrazione delle Casse.

Ha in seguito la parola il signor Lepori che a nome dell'autorità comunale di Canobbio nella sua qualità di Municipale della Cassa da lui presieduta ringrazia l'assemblea per l'onore serbato al Comune di poterla ospitare auspicando che ogni delegato possa rientrare al proprio domicilio soddisfatto di quanto modestamente seppero fare. Applauditissimo, il signor Lepori è fatto segno di grande simpatia.

Vien quindi riconfermato in carica il Comitato uscente così composto: Presidente signor Professor Plinio Ceppi, vicepresidente signor Avvocato Emilio Induni, segretario signor Valerio Cassina, cassiere signor Delucchi Amelio e membro signor Federico Ghisletta.

Vien scelta la località per la prossima Assemblea dei Delegati. È proposta e accettata la località di Lumino che avrà pure il compito, tramite la Cassa, della revisione dei conti.

Alle eventuali il signor Moresino ringrazia il Comitato e il signor Molinari per l'attività svolta a favore del nostro movimento e il signor Delucchi, oltre che ad associarsi alle parole di chi lo ha preceduto, si dice certo che la spettabile Unione vorrà esaminare la possibilità di evitare il ripetersi di continui e poco benevisi mutamenti nel servizio di revisione per il Ticino, dando ai loro dipendenti la possibilità di risiedere nel Ticino ciò che del resto è già in atto presso altre associazioni di carattere cooperativistico.

La frequentatissima e interessante Assemblea ebbe così il suo epilogo e l'impressione rimasta in ogni delegato fu ottima sotto ogni rapporto.

Alle 12.00 venne offerto ai convenuti, da parte della spettabile Ditta Carpano, il prelibato vermut « Punt e mes » e quindi il pranzo ai ristoranti Centrale e Bellavista. Durante il banchetto si esibì, applauditissima, la filarmonica di Canobbio.

Bravi colleghi di Canobbio, sotto l'esperta guida del vostro Presidente signor Lepori ci avete regalato un giorno indimenticabile, trascorso in una schietta camerateria e cordialità nel vostro simpatico villaggio, al quale vada l'augurio di tutti i Raiffeisenisti del Ticino, di poter ulteriormente prosperare e conseguire altri immancabili e luminosi successi in campo economico, sociale e finanziario.

Delucchi Amelio.

Valle Blenio

Come resistere a certi inviti? I Bleniesi infatti hanno dimostrato tale entusiasmo per il cooperativismo Raiffeisen, che proprio dovevo andare sul posto per prendere atto dei loro primi passi. E domenica 31 maggio ero in valle.

L'inizio per Olivone è promettente e non mancherà un buon sviluppo; Leontica invece aveva ricevuto il materiale il giorno innanzi e solo quando queste righe saranno in possesso dei lettori, l'attività avrà già spiegato la sua benefica marcia iniziale.

Tanto nell'uno come nell'altro caso i cassieri erano ben orientati e introdotti grazie al prezioso manuale del contabile.

Nutro fiducia che quelle popolazioni apprezzeranno subito i buoni nostri servigi e faranno fiducia completa alla Cassa Rurale.

Così nel pomeriggio, dopo un sopralluogo ai lavori di val Luzzone, che raccomando di visitare, mi capitò una fortuna non comune. Mentre sorbivo un rinfresco, ecco giungere una specie di processione, bandiera in testa. Erano i soci della latteria cooperativa che inauguravano la nuova sede, costruita su progetto del raiffeisenista arch. Fiorini.

Semplice, come lo vuole l'ambiente, ma indovinata, fresca, gioiosa. Essa segna una tappa nella storia del paese e della organizzazione agricola e possono andarne orgogliosi i pionieri che nel 1947 ne gettarono le basi, superando le difficoltà che a un certo punto, come mi disse il signor

Aspari Aurelio, della Cassa Rurale, furono sul punto di far naufragare l'ottima iniziativa.

Il presidente U. Fasani e i suoi collaboratori superarono tutti gli ostacoli ed oggi, grazie anche al contributo dei cantieri della Blenio S.A., la smercio ha assunto ampiezza tale da assidere la latteria su solide basi. L'individualismo, sempre ben radicato fra gli uomini della montagna, va spegnendosi a favore di una collaborazione cooperativa sempre più intensa.

La chiusa del discorso del presidente Fasani vuol smuovere le ultime resistenze:

« Orbene state pur certi, o amici contadini, non è continuando sia pure con passione, il lavoro individualmente concepito e legato a metodi ormai superati, che si onora la memoria dei nostri padri e si continua l'opera da essi iniziata, ma bensì ponendo l'amore che congiunge i tempi e le memorie al servizio di un'opera intelligente, scevra di preconcetti e forte di pratico buon senso »...

Da osservatore neutro, ho constatato che già così si opera, cioè si sono compresi i vantaggi dell'alleanza e il cooperativismo evolve. La nuova latteria oltre ad assicurare un servizio più razionale e più igienico sarà anche un valido esempio educativo e un trampolino per altre conquiste, specie ora che le realizzazioni idroelettriche forniscono nuova linfa all'economia dell'intera vallata.

P. Ceppi.

L'ANGOLO DEL GIURISTA



Domande e risposte

D. — Un nostro socio ha acceso un mutuo ipotecario sulla sua sostanza. Finora non ha pagato il notaio. Questi intende rivalersi ora sulla Cassa. Come dobbiamo comportarci?

R. — Si risponda al notaio che il debitore è il socio, che la Cassa non si è mai assunta impegni di pagare parcelle notarili insoddisfatte, che il notaio si rivolga al cliente direttamente.

D. — Intendo costruire un garage su un fondo di mia proprietà. Il mio vicino ha pure, anni or sono, costruito analogo garage in confine. A che distanza debbo io stare? Non posso costruire anch'io in confine?

R. — Ella ha due possibilità: l'una quella di costruire a tre metri di distanza, l'altra quella di comperare la metà del muro e la metà dell'area su cui sorge il muro del vicino (in tal modo il muro diverrà comune divisorio). Il muro acquistato diverrà quindi per Lei una vera e propria parete.

D. — Recentemente ho accusato un incidente della corcolazione. Io me ne andavo a piedi e chissà perchè, ad un certo momento, sono stato investito da una bicicletta. E così, dopo le prime cure, ho dovuto perdere ben 15 giornate di lavoro. L'INSAI mi ha pagato l'80 %. Non posso pretendere dal ciclista il pagamento della differenza da me persa?

R. — Certamente. Si rivolga alla Compagnia assicuratrice che, salvo errore è la Zurigo. Dato che la colpa dell'incidente è interamente a carico del ciclista nessuna obbiezione verà fatta ed Ella potrà così ricevere l'ulteriore 20 %.

D. — Anni or sono avevo dato in prestito ad un sedicente amico franchi 2500.—.

L'importo avrebbe dovuto essermi restituito entro il 31 dicembre 1958. La restituzione non è avvenuta per cui io sono stato costretto di spiccare un precetto esecutivo. Il debitore ha fatto opposizione. Il Pretore, su mia istanza, ha respinto provvisoriamente la opposizione. Ora il debitore ha inoltrato alla stessa Pretura una azione di disconoscimento del debito accampando scuse su scuse. Nessuna ragione valida è stata portata. A mio avviso tale causa è stata fatta allo scopo di remorare le cose onde poter fare i propri comodi. Infatti il debitore sta compiendo dei passi per vendere quella poca sostanza che ha. Venduta quella io non potrei ottenere nulla perchè egli non possiede altro per cui rimarrei beffato. Poi la causa finirà ed avrò ragione, ma sarà troppo tardi. Non vi è una via per tutelare questo mio diritto?

R. — Sulla scorta della sentenza di rigetto provvisorio faccia una domanda di pignoramento provvisorio a mezzo l'Ufficio Esecuzioni e Fallimenti. In tal modo Ella salvaguarderà il suo diritto che, sinora, non è ancora stato definitivamente riconosciuto dal Giudice.

resistito: una decina di aziende si mantengono vitali e sane, benchè incalzi sempre più la richiesta di terreno edile, specie di quello che gode la fortuna di una bella vista sul lago.

Molta gente, fra gli 865 abitanti, trova lavoro in città, ma buone occasioni sono offerte anche dalle industrie e commerci che hanno sede a Savosa: Saccab (brevetti); Vulcan (vulcanizzazione) - ditta Viglezio (lavorazione del sughero) - ditta Gemetti (radio-televisione) - Gulf S.A. - 4 garages - imprese edili - fabbrica di plastica, commercio vini, ecc.

Molto apprezzato il ricovero San Rocco per i vecchi del paese e dintorni, come pure l'ostello per la gioventù, con tanto di piscina, frequentatissimo dai forestieri di ogni nazione, smaniosi di conoscere il mondo.

La sede della Cassa è stata saggiamente fissata presso la cancelleria municipale. Infatti a cassiere è stato all'unanimità eletto il segretario comunale sig. Virginio Regazzoni, il quale dunque è ogni giorno a disposizione della popolazione, che potrà contare sul più rigoroso segreto e sulla massima discrezione.

Pure con voto unanime vennero eletti:

- a) alla Direzione:
 Aostalli Alfonso, presidente
 Spadini Aminode, vice-presidente
 Bernardoni Emilio, segretario
- b) alla Sorveglianza:
 Rezzonico Armando, presidente
 Destefani Guido, vice-presidente
 Balmelli Antonio, segretario.

Questi pionieri, ricchi di esperienza e di prestigio, sapranno raccogliere consensi e faranno affluire i risparmi del paese verso il nuovo istituto, il quale saprà poi dar vita alla rete dei prestiti, necessaria linfa dello sviluppo e così ancora una volta sarà realizzato il nostro principio « il denaro del paese al servizio innanzitutto del paese stesso ».

Plinio Ceppi.

Attività di fondazione

SAVOSA

La Cassa di Savosa, fondata il 12 maggio u.p., è venuta ad ingrossare la famiglia luganese, che in tal modo rinsalda la sua posizione di leader della classifica per distretti.

Non molto numerosa la pattuglia dei fondatori, ma in compenso formata di persone di qualità e ben animate a dar vita a un istituto di risparmio e prestiti fiorente fin dai primi passi.

Savosa è a un tiro di schioppo, come si suol dire, da Lugano e potrebbe sembrare superflua una cassa Raiffeisen, dati anche i molti contatti che buona parte della popolazione ha di frequente con la città. Ma a rifletterci bene così non è. Innanzitutto gli istituti bancari sono al centro e quindi non tanto comodi, poi incutono una certa soggezione che tien lontano e schivo chi abita fuori, specie la geste modesta, il popolo. Poi non è la stessa cosa! La Banca Cooperativa Raiffeisen ha una sua particolare ragion d'essere e coloro che tenacemente la vollero anche a Savosa hanno ben compreso come la Cassa Rurale abbia una

sua tipica funzione educativa, economica, sociale.

Savosa ha compiuto in questi ultimi anni una bella evoluzione e case e strade sono un bel biglietto da visita per' chi viene dall'esterno. Ha però ugualmente conservato un suo volto di paese ad abitudini e costumi della popolazione conservano genuinità e semplicità, qualità ammirevoli nella nostra gente suburbana.

La Cassa Rurale contribuirà a rinsaldare i vincoli di solidarietà della popolazione e a mantenerla come in una grande famiglia.

A malgrado di un buon sviluppo commerciale ed industriale, l'agricoltura ha

Roues de Brouettes avec pneu, pneu plein ou cercle en fer.

FRITZ BÖGLI

atelier de construction Langenthal-31 Tel. (063) 2 14 02 Imprimerie Favre & Favre S. A., Maupas 7, Lausanne

études de constructions rurales ◀ ◀ ◀

PLANS . SOUMISSIONS . VÉRIFICATIONS . NEUF ET TRANSFORMATIONS

H. RAMAZZINA ARCHITE

13, BD GEORGES-FAVON • GENÈVE • TÉL. 25 00 91 et 25 71 92